

UNIVERSITE PAUL VALERY

UNIVERSITE MONTPELLIER III

UFR IV : SCIENCES ECONOMIQUES, MATHEMATIQUES ET SOCIALES
Département Administration Economique et Sociale

MASTER RECHERCHE

Sciences de l'Homme, des Territoires et de la Société :

Institutions – Organisations – Développement

Sciences des Organisations et des Institutions

Mémoire de MASTER

***Des organisations aux institutions : introduction au
concept de « capital institutionnel ».***

Soutenu par :

Monsieur Bénédict PAUL

En vue de l'obtention du diplôme de Master 2 Recherche IOD/SOI

Sous la direction de : Mme Marie-France CONUS, HDR, Sciences Economiques.

Responsable de la spécialité : Mr. Jean-Michel PLANE, Professeur des Universités,
Sciences de Gestion.

Septembre 2006

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE	10
ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS EN ANALYSE.....	10
CHAPITRE I. ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS : DEUX CONCEPTS TROP SOUVENT A TORT CONFONDUS.....	10
1.2. <i>L'organisation se veut incontournable</i>	12
2.2. <i>Au commencement, l'institution</i>	14
1.3. <i>Appropriation des concepts par différentes disciplines</i>	15
1.3.1. Point de vue de l'économiste	15
1.3.2. Point de vue du gestionnaire	18
1.3.3. Point de vue du sociologue	20
1.3.4. Point de vue du psychanalyste	22
1.4. <i>Organisations et institutions, au-delà du sens commun : essai de synthèse</i>	23
CHAPITRE II. LES INSTITUTIONS : UNE SPECIFICITE COMPLEXE	27
2.1. <i>Courants de pensée sur les institutions</i>	28
2.1.1. Apports des institutionnalistes.....	29
2.1.1.1. Les institutionnalistes américains.....	30
2.1.1.2. Apport des néo institutionnalistes	32
2.1.1.3. La contribution de l'analyse institutionnelle	35
2.1.2. Le mot des psychanalystes et psychosociologues	38
2.1.3. Apport des conventionnalistes,	39
2.1.4. La pensée évolutionniste.....	40
2.1.5. Contribution de l'école de la régulation	42
2.2. <i>Redéfinir le concept institution</i> :	44
2.3. <i>Caractéristiques des institutions</i> :	46
2.4. <i>Genèse des institutions : entre stabilité et mouvement</i>	49
2.5. <i>Le phénomène de l'institutionnalisation</i>	51
2.6. <i>Autonomie des institutions</i>	54
2.7. <i>Rôles des institutions</i> :	55
2.8. <i>La demande institutionnelle</i>	59
2.9. <i>Apports et limites de l'analyse par les institutions</i>	59
DEUXIEME PARTIE	62
LE CAPITAL INSTITUTIONNEL	62
CHAPITRE III. LE CAPITAL INSTITUTIONNEL : UN NOUVEL OUTIL DE LECTURE ET D'ANALYSE	62
3.1. <i>Origines de l'idée du capital</i>	62
3.2. <i>Elucidation du concept</i>	64
3.2.1. Vers une définition du capital institutionnel.....	64
3.2.2. Caractéristiques du capital institutionnel.....	66
3.2.3. Constitution du capital institutionnel	67
3.3. <i>Rôle du capital institutionnel</i>	68
3.4. <i>Les contours du capital institutionnel et ses différences avec le capital social</i>	69
CHAPITRE IV. INTERET DU CAPITAL INSTITUTIONNEL DANS L'ANALYSE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	72
4.1. <i>L'heuristique du thème</i>	72
4.2. <i>Rôle du capital institutionnel dans le processus de développement</i>	73
4.3. <i>Effets pervers potentiels du capital institutionnel</i>	75
4.4. <i>Nécessité et conditions de développement de cette nouvelle grille de lecture</i>	76
CONCLUSION	78
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	80
SIGLES ET ACRONYMES :	86

INTRODUCTION

Les impératifs de la croissance et du développement ont toujours préoccupé les économistes. Depuis Adam Smith, la richesse des nations est un objectif à atteindre. Dans la course à la croissance économique engagée par les nations, l'industrialisation a révolutionné les théories et les pratiques. La première révolution industrielle eut lieu en Angleterre à la fin du XVIII^{ème} siècle, vers 1780. Ce pays, leader en la matière, devint pendant une longue période, le laboratoire d'un profond changement économique et social. L'économiste W.W. Rostow a appelé industrialisation la phase de «décollage économique» (ou *take off*) qui s'est peu à peu répandue dans toute l'Europe.

L'industrialisation est caractérisée par une forte accélération de la production, des capacités de consommation et d'épargne des ménages, et de l'investissement. Cette phase est amorcée entre 1780 et 1820 en Angleterre, entre 1830 et 1870 en France, et entre 1850 et 1880 en Allemagne. Dans d'autres pays, le décollage a eu lieu ultérieurement : à la fin du XIX^{ème} siècle en Suède et au Japon, au début du XX^{ème} en Russie et au Canada, dans les années 1950 en Amérique latine et en Asie et encore plus tard dans de nombreuses parties d'Afrique et du Moyen-Orient. Le retard enregistré par ces derniers pays les transforme en suiveurs du canevas proposé par les premiers. Bien entendu, l'ossature principale du canevas traditionnel est constituée par le passage à l'industrialisation.

Cette place occupée par l'industrie dans les processus de croissance et de développement économique a été érigée en modèle. Le développementalisme forgé au lendemain de la deuxième guerre mondiale et les modèles de croissance volontaire reposent sur des stratégies d'industrialisation. Dans son ouvrage intitulé « Les théories économiques du développement », Elsa Assidon expose les trois formes prises par ces stratégies. Dans le « desarrollismo » (du terme *desarrollo* traduction espagnole de *développement*) de l'école de la CEPAL, Celso Furtado prône l'industrialisation par substitution d'importations (ISI). Les choix industriels de l'Inde et le grand bond de la Chine à la moitié du XX^{ème} siècle reposent la sur stratégie par l'industrie industrialisante préconisée par Baran. La troisième voie suivie par plusieurs Nouveaux Pays Industrialisés (NPI) est celle de l'industrialisation de substitution d'exportations (ISE).

Les différentes stratégies engagées ne sont pas toujours parvenues aux résultats ambitieux escomptés. Le libéralisme économique prôné tout au long du XIX^{ème} siècle a ouvert la possibilité à une explosion, au XX^{ème} siècle, d'un phénomène inattendu : la montée du poids des organisations transfrontalières. Au premier rang du phénomène se trouvent les sociétés ou firmes multinationales (FMN), capables d'élaborer une stratégie industrielle et commerciale mondiale. Au-delà du simple besoin de délocalisation, les motivations des FMN obéissent à des impératifs de coûts mais aussi aux logiques d'intégration verticale ayant pour objectif de contrôler toutes les étapes de la production à la commercialisation. Le pari est donc lancé entre économistes et gestionnaires. L'évolution rendue possible par la mondialisation des marchés grâce à une mobilité plus grande des marchandises, des hommes, des capitaux, et grâce aux progrès des technologies de l'information doit faire face à l'intégration et la bureaucratie.

Les Etats-Unis, pays comportant le plus grand nombre de multinationales, ont été aussi les premiers à impulser, dès 1925, la production de masse. L'importance du taylorisme et du fordisme a été le moteur de la prise en compte des organisations par les sciences économiques. Il a fallu toutefois attendre la crise du fordisme vers la deuxième moitié du XX^{ème} pour que l'analyse économique se propose d'entrer dans la « boîte noire » qu'est l'organisation. C'est dans le cadre de cette démarche que Ronald Coase puis Oliver Williamson allaient rejeter les hypothèses idéalistes de l'économie classique au profit d'une analyse de la raison de l'existence des firmes.

Depuis, les organisations et les entreprises en particulier, ont pris une place privilégiée dans les analyses socio-économiques. Tout d'abord, en économie, l'entreprise a permis d'intensifier puis de généraliser des nouvelles modes. Dans plusieurs pays, elle a conduit à l'étape de la société de consommation dont a parlé Rostow. La croissance économique qui fait l'apanage des pays développés se réalise dans les entreprises, autrement dit dans les organisations. Mais ces dernières ont longtemps été négligées au profit des débats sur le Produit Intérieur Brut (PIB) et l'économie de marché. En effet, l'expansion de l'économie de marché dans les espaces d'échange a entraîné l'occultation de ce qu'est le concept très large d'organisation.

L'économie en général semble se fonder sur les échanges de biens et de services. Ces relations d'échange sont effectuées dans un lieu ou une situation – devenue de plus en

plus virtuelle aujourd'hui – communément appelé marché. La plupart des économistes depuis plus de deux siècles se sont préoccupés à modéliser ce marché hypothétique sur lequel tout semblait se passer comme gouverné par une *main invisible* bienfaitrice. On sait que les biens et les services ne sont échangés qu'après être produits ou du moins dans l'hypothèse qu'ils seront produits. Or, le marché ne produit pas. La production est réalisée et gérée par des acteurs parfois différents de ceux qui sont rencontrés sur le marché, la chaîne étant segmentée et divisée (producteurs, intermédiaires, consommateurs). «...En effet, les marchés n'ont pas de sens sans l'existence d'entités qui organisent en interne et entre elles, des transferts de biens et de services qu'elles confrontent aux besoins et aux préférences des agents» (Ménard, 2004).

Depuis les années 80, la firme retrouve une place prépondérante dans les analyses économique et sociale au point d'être placée au centre de nombreux débats. En plus de la croissance économique, elle apparaît comme lieu d'expression de qualités individuelles et d'épanouissement (sinon de souffrance) social. Dès lors, elle incite à penser la société d'une autre façon. L'entreprise ne produit pas seulement des biens et services marchands. Elle produit du non marchand, du symbolique voire de l'imaginaire. La valeur travail créée à l'intérieur de l'entreprise est un des nombreux exemples que l'on peut citer.

Les sociétés actuelles, notamment celles des pays développés, sont envahies par des organisations de toute sorte. Au même moment, les théories des organisations ont révélé le phénomène bureaucratique qui s'installe avec la culture organisationnelle. Parmi les conséquences de ce phénomène, il y a la codification dans les relations et la formalisation des comportements. Toute une sorte de formatage social saisit les individus et les organisations elles-mêmes n'en sont pas épargnées. Cette production de règles, de normes et de valeurs sort ainsi de la sphère organisationnelle pour s'étendre à l'ensemble de la société. De l'organisation, les « sociétés instituent leur censeur¹ ».

¹L'idée du censeur est due à Pierre Legendre. Il a publié, aux éditions du Seuil en 2005, un livre intitulé « *L'Amour du Censeur, Essai sur l'ordre dogmatique* ».

Les institutions apparaissent désormais comme « analyseur social »². Parce que les individus ne passent pas toute leur vie et tout leur temps à l'intérieur des organisations, parce que les normes atteignent leur vie même en dehors de ces dernières, les institutions semblent jouer un rôle important dans les analyses de la croissance et du développement. Cette idée est validée par la place de l'action collective³ au sein des sociétés civiles d'une part, et par l'encastrement de l'économie dans le social d'autre part. Cette idée reprise par Karl Polanyi et Grannovetter est retrouvée dès le début du XX^{ème} siècle dans la pensée de Veblen, puis de John Maurice Clark et Mitchell. Pour eux, la vérité en général, et en économie en particulier, est nécessairement contingente à la réalité sociale toute entière. Aujourd'hui, cet encastrement se caractérise dans la sphère organisationnelle par la responsabilité sociale. A un niveau supérieur, le débat est porté sur la notion de gouvernance.

A ce propos, l'institutionnalisme américain du début du XX^{ème} siècle, dans le prolongement duquel se cantonne l'école de la régulation en France, considère que les formes d'organisations de l'économie capitaliste sont sélectionnées par l'action collective et répondent à un besoin de cohérence sociétale. Pour sa part, la régulation prétend traiter des liens entre ces formes d'organisations, la régulation, la croissance et le progrès social (Billaudot, 2001). Ces deux écoles ont donné naissance au courant néo-institutionnaliste. A priori, le néo-institutionnalisme relève plus de la science politique que de l'économie. Cependant, il a permis dans les années 1980 de véhiculer un intérêt particulier pour les institutions et leur a conférées un contenu théorique considérable. Ce que des auteurs tels que Rutherford (1994) ou Langlois (1986) dans une acception plus large appellent Nouvelle Économie Institutionnelle est une association du néo-institutionnalisme et de l'évolutionnisme. Le Néo-Institutionnalisme correspond à l'économie des transactions développée notamment par Williamson (1985) et North (1990) dans la lignée des intuitions de Coase (1937, 1988). Il s'agit donc de l'analyse des structures de «Gouvernance» (contrats, organisations, institutions) étudiées à partir de la notion de coût de transaction et d'hypothèse de rationalité limitée, d'opportunisme et d'incertitude. L'Évolutionnisme

² Le mot *analyseur* revient souvent dans l'Analyse Institutionnelle. La notion est définie par George Lapassade (1971, p. 23) pour signifier « tout ce qui fait surgir la vérité de ce qui est caché ; tout, c'est-à-dire, groupe, individu, situation, événement, scandale... ». Ce passage cité par Petit & Dubois comporte une explication fondamentale : ce qui est caché, c'est la racine des rapports sociaux et de leur reproduction, autrement dit, l'institution comme inconscient politique de la société (1998).

³ Mancur Olson a, dans sa Logique de l'action collective (1965), analysé l'intérêt de la notion d'échelle : Plus il y a de gens pour s'engager dans un système de confiance mutuelle, plus chacun en retire d'avantages.

correspond quant à lui aux analyses économiques de la dynamique technologique (sources et effet de l'innovation, spécificité de la compétition technologique, etc.) dans une optique néo-schumpétérienne. Il est représenté par les travaux de Nelson & Winter (1982), Dosi & alii (1988), Dosi (1988), Freeman (1990).

Désormais, plus que les acteurs, les institutions sont privilégiées dans l'analyse des activités de production mais aussi des problèmes sociaux. Par exemple, le programme de recherche de l'école de la régulation se concentre sur la compréhension de la dynamique économique d'ensemble dans ses variations historiques et spatiales (ibid.). Elle se réclame une théorie institutionnaliste originale. Le néo-institutionnalisme en dépit de son orientation en trois axes de recherche (institutionnalisme historique, institutionnalisme du choix rationnel et institutionnalisme sociologique) retient deux problématiques qui campent bien les institutions. Voici comment André Lecours (2002) dans un article récent les présente : « La première concerne l'influence des institutions sur l'action. Elle pousse à l'exploration de l'impact des institutions sur le comportement des acteurs, leurs stratégies, leurs préférences, leurs identités, leur nature et même leur existence. La seconde pose la question du développement institutionnel. Elle conduit le chercheur à s'interroger sur les origines et le caractère des institutions en examinant comment leur production et leur reproduction s'inscrivent dans un processus où le paysage institutionnel existant à un certain moment dans le temps et dans l'espace conditionne la possibilité et la trajectoire de changement institutionnel » (ibid. p. 4).

Les recherches menées jusque là constituent des apports considérables en matière de compréhension de la dynamique économique et sociale. L'approche par les institutions est d'une originalité confirmée. Cependant, elle souffre de certaines lacunes inhérentes aux contenus des différents courants précités. L'institutionnalisme américain ne retient que les institutions du capitalisme (marché, monnaie), le néo-institutionnalisme se concentre plutôt sur une dimension politique et sort très peu de la sphère de l'Etat. La régulation, quant à elle, table sur des formes institutionnelles abstraites. Ces formes ne correspondent pas toujours à la définition retenue par la même école. En l'occurrence « le terme institution sert à désigner aussi bien les systèmes de règles présidant à l'établissement des relations primordiales nouées par les hommes pour mettre en œuvre toute activité sociale que les organismes qui en résultent » (Billaudot, 2001 p. 19). Les dimensions économique, sociale voire politique du terme institution ne sont pas totalement cernées.

En réaction à ces limites, dans le cadre du présent travail de recherche, nous cherchons une autre alternative. Cette alternative, se positionnant à la fois dans les sciences économiques mais intégrant également la dynamique sociale et politique, a pour finalité d'améliorer la pertinence et l'efficacité de l'analyse du développement (économique, social, organisationnel, etc.). A l'instar du capital purement économique, et par nécessité de mesure, il est utile de développer un nouvel outil permettant d'englober le paquet normatif et régulateur qui entre dans toutes les sphères d'activité des hommes dans un espace géographique donné. Un indicateur mesurable ou du moins saisissable par approximation apparaît : le capital institutionnel.

Quel est donc le contenu de ce nouveau concept ? S'il est susceptible d'être rangé parmi les actifs sociaux, quel est donc son rôle dans la croissance et le développement ?

Dans le cadre de la présente étude, plusieurs hypothèses sont envisageables dont les plus pertinentes sont les suivantes :

- Les institutions et les organisations sont deux ensembles distincts non disjoints, les premières régulent les secondes tout en étant alimentées (au moins en partie) par elles.
- Il existe dans un espace social donné un capital institutionnel spécifique cristallisé, accumulé et utilisable sur longue période.
- Le capital institutionnel constitue une alternative dans le cadre des outils pertinents de l'analyse de la croissance et le développement.

Depuis longtemps, les termes organisation et institution sont banalisés et confondus à outrance. Même Coase, Williamson, et plus récemment, Ménard, Coriat et Weinstein ont continué à les traiter indifféremment. Pourtant, ces concepts ont deux contenus différents définissant une zone de complémentarité difficile à saisir. Une organisation n'est pas une institution même si elle produit des valeurs alimentant le système institutionnel. Le concept institution dans son contenu dépasse celui de l'organisation. De même, le terme organisation a un contenu plus large que l'entreprise. Bien entendu, l'institution doit sa raison d'être et son essence à l'organisation. Il convient donc d'élucider ces concepts et de préciser pourquoi nous nous intéressons aux institutions (**Première partie**) avant

d'explorer le nouveau concept de capital institutionnel sur lequel nous arrêterons notre analyse (**Deuxième partie**). Cette dernière dimension nous amènera à mettre en évidence les aller-retour producteurs entre institutions et organisations qui sont à la base d'une production immatérielle et symbolique (normes, règles, principes, etc.) capitalisable sur une période donnée au sein d'une société et repérable à travers cette approche inédite de «capital institutionnel».

PREMIERE PARTIE

ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS EN ANALYSE

CHAPITRE I. ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS : DEUX CONCEPTS TROP SOUVENT A TORT CONFONDUS

Les deux concepts organisation (dont l'entreprise)⁴ et institution sont souvent confondus ou utilisés de manière polysémique. En effet, l'organisation fait l'objet de nombreux débats d'actualité et attire l'attention de plusieurs disciplines scientifiques. Pourtant, si les regards tendent à converger sur son contenu, tel n'est pas le cas pour la notion d'institution. Le nombre de textes traitant des institutions est là pour nous le rappeler. La place des entreprises, puis des organisations, particulièrement des organisations non gouvernementales⁵ (ONG) dans les activités quotidiennes, cache la réalité des institutions. Ainsi, la plupart des occurrences du terme dans la littérature sont à prendre avec précaution, à cause des confusions et des fausses assimilations. A titre d'exemple, Eugène Enriquez s'est appliqué dans son livre « Les jeux du pouvoir et du désir dans l'entreprise⁶ » (1997) à montrer que l'entreprise et l'institution sont la même chose (plus d'une dizaine d'occurrences). Pourtant Enriquez a une lecture assez profonde de la réalité des organisations.

Le constat qu'une société ne peut se fonder et perdurer si elle n'élabore pas des institutions légitimes oriente le contenu de cette recherche. Au début de ce travail, il est utile de présenter le réaménagement d'une synthèse de la représentation de l'économie de

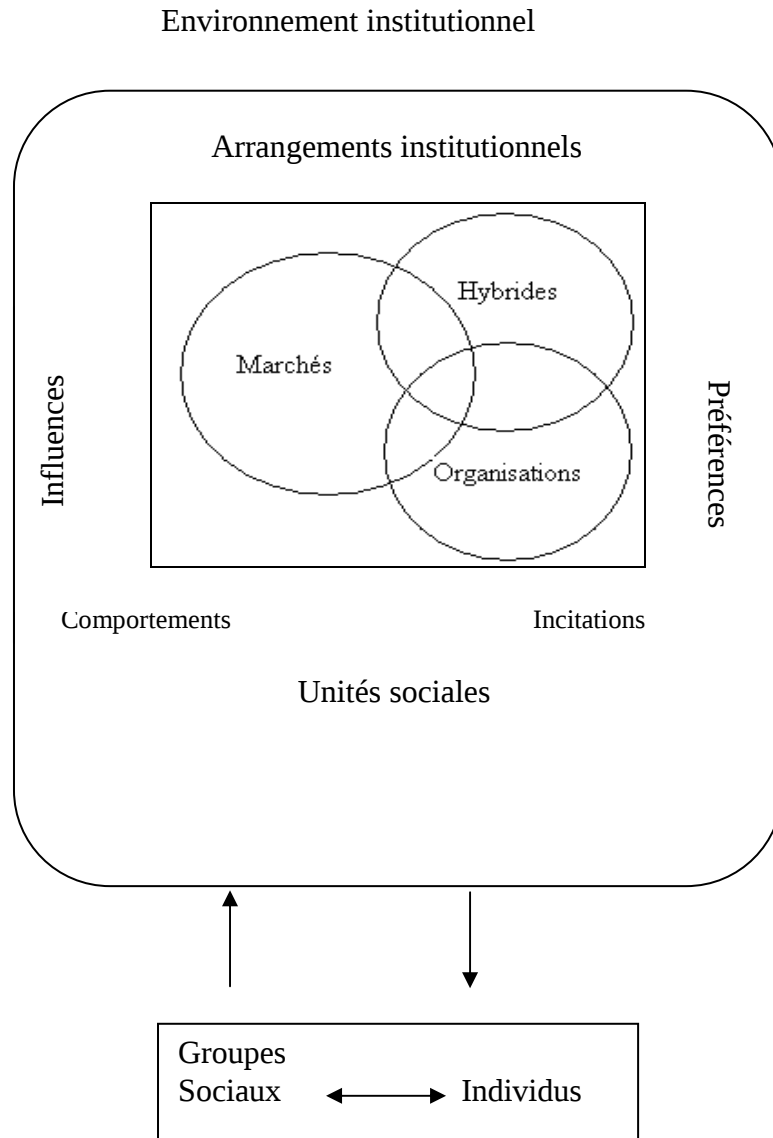
⁴ A notre sens, l'entreprise apparaît comme une des formes particulières d'organisation. Si elle connaît une plus grande avalanche d'approches théoriques c'est parce qu'elle devient l'organisation représentative d'un monde voué aux seules valeurs économiques. C'est aussi pour cette raison qu'elle devient progressivement l'organisation *sacrée* de la société (du moins des sociétés industrielles ou occidentales) et qu'elle sert de référence pour les autres types d'organisations. Puisque l'entreprise n'est qu'une organisation – particulière certes – dans le cadre de la présente analyse, nous nous proposons de « débroussailler » les deux autres concepts.

⁵ Depuis plusieurs décennies l'avènement des ONG dans les processus de développement, notamment dans les PVD a renversé les tendances et les idéologies.

⁶ Eugène Enriquez, dans cette publication, confond les trois termes en écrivant : « Toute entreprise, en tant qu'organisation, [...], et en tant qu'institution [...]. »

marché⁷ proposée par Claude Ménard à partir des travaux de Williamson (1996), et Nee et Swedberg (2004).

Représentation de l'économie de marché par Claude Ménard



Source : Claude Ménard, Economie des organisations, 2004.

Ce schéma montre bien les zones de recouvrement entre les trois types d'arrangements (Marchés, Organisations et Hybrides). Il montre aussi les interactions entre les arrangements institutionnels et les individus et les groupes sociaux. Partout dans le cadre, on rencontre des influences et des préférences. L'expression environnement

⁷ Cette représentation donne une idée plus complexe de l'économie de marché. En effet, Claude Ménard redéfinit le marché comme « un arrangement institutionnel fait de règles et de conventions qui rendent possible le transfert de droits d'usage sur une large échelle entre décideurs indépendants, ces transferts opérant par des ajustements guidés par le système de prix ».

institutionnel est utilisé par Ménard en lieu et place des institutions. Le caractère abstrait de ces dernières laisse entendre qu'elles sont partout dans l'environnement et qu'elles régulent à la fois les activités et les relations. Elles jouent le rôle tantôt de contraintes tantôt de support. Comme l'entend Pierre Legendre (1994), elles sont le *garant*. Les arrangements institutionnels sont la façon dont les agents structurent leurs activités de production et d'échange dans le cadre des règles définies par les institutions (Ménard, *ibid.*). Nous aurions pu introduire des boucles de réflexivité. Car chaque élément contient des influences et des préférences en son sein. L'idée de cette représentation provient d'une approche *internaliste*⁸ de l'économie. Cette approche entend endogénéiser les institutions et les organisations (Ménard, *opus cit.*).

La diversité des compréhensions paraît épistémologiquement normale puisque l'on n'est pas encore parvenu à l'adoption d'un paradigme régissant les recherches. Entre temps, le phénomène est là et appelle l'attention.

1.2. L'organisation se veut incontournable

Le terme organisation est emprunté par les sociologues à la biologie. En français, le mot « organisation » désigne à la fois un construit (une organisation), une action (l'organisation) et des méthodes (d'organisation). A l'heure actuelle où la théorie de l'organisation est diversifiée et constituée de disciplines disparates, elle reste la discipline la plus controversée et la plus soumise à des optiques idéologiques contradictoires⁹.

L'organisation a toujours existé dans les faits, d'une façon ou d'une autre. En admettant que les sociétés primitives ont utilisé peu ou pas de technologies, leur forme d'organisation est supposée être sommaire. Mais le fait qu'elles étaient des sociétés finalisées – faute de quoi elles n'auraient pas évolué vers les formes actuelles – suppose qu'elles s'organisaient.

François Bourricaud (1989) définit une organisation comme la forme sociale qui, par application d'une règle et sous l'autorité de leaders, assure la coopération des individus à

⁸ Par opposition à la vision *externaliste* qui considère que les organisations et les institutions ne font pas partie intégrante de l'économie.

⁹ E. Enriquez, *L'organisation en analyse*, Paris, PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, 1992, 334 pages.

une œuvre commune, dont elle détermine la mise en œuvre et répartit les fruits¹⁰. Le sociologue François Petit et le psychosociologue Michel Dubois (1998) sont d'un avis proche du précédent. Ils entendent par organisation « une construction sociale complexe, non naturelle et modulable. Elle regroupe un certain nombre de personnes interdépendantes qui travaillent ensemble pour atteindre un but commun ». Pour eux, toute organisation comprend des *groupes* qui sont eux-mêmes constitués d'*individus*.

Au sens de Le Duff (1999), les organisations désignent des groupements humains coordonnant leurs activités pour atteindre les buts qu'ils se donnent. Elles sont de nature économique (entreprises), sociale (syndicats), politique (partis) ou religieuse (églises). Cette définition nous paraît plus correcte dans la mesure où l'organisation est davantage une entité structurelle et stratégique. Ce sens est bien évidemment classique des gestionnaires mais révèle la réalité interne de l'organisation.

L'organisation comme un système ouvert (Petit et Dubois, 1998) est perméable à l'environnement extérieur. De la même façon que l'individu maintient des rapports complexes avec l'organisation, il existe des rapports entre l'organisation et la vie institutionnelle. L'organisation est finalement en expansion. Elle se veut à « responsabilité illimitée » (Enriquez, opus cit.) c'est-à-dire elle cherche à prendre en charge non seulement le développement économique de la nation mais aussi son développement social, psychologique, civique, etc. Son ambition est qu'aucun des domaines de la vie ne doit plus lui être interdit. Pour se stabiliser, l'organisation étend les dimensions de ses responsabilités (organisationnelle, technique, politique, sociale, civique, écologique et psychique).

Enfin l'organisation veut prendre une dimension imaginaire (Enriquez, *ibid.*). En d'autres termes, elle cherche à nier sa caractéristique fondamentale, soit l'obtention de son propre but. Nous entendons par là que l'organisation ne veut pas disparaître même après la disparition de la nécessité pour laquelle elle a été créée. C'est en ce sens qu'Enriquez avance que les organisations se veulent immortelles.

¹⁰ Les Organisations, in Patrick Joffre et Yves Simon (sous la dir. de), Encyclopédie de gestion, Economica, t. 2, 1989, pp. 2008 à 2022.

2.2. Au commencement, l'institution

Selon Yves-Frédéric Livian (2001), les définitions du mot « institution » sont multiples. Institution vient du latin « instituere » dont la signification est « établir, fonder ». En français, dans son acception du XIX^{ème} siècle, une institution désigne un établissement d'enseignement privé. Cependant, depuis le XII^{ème} siècle (précisément en 1190), Saint Bernard¹¹ entend par institution la « chose établie ».

L'institution est définie comme *l'ensemble des formes sociales et des structures organisées établies par les lois ou par les coutumes* (De Duff, 1999). Une définition plus élégante consiste à dire qu'une institution est une règle du jeu acceptée socialement (Wikipédia¹²). Il est possible de parler d'institution pour désigner le cadre global au sein duquel se déroule une activité économique et sociale (Livian, 2001). L'institution apparaît comme le préalable à l'action organisée (opus cit.). Elle est « ce qui donne commencement, ce qui établit, ce qui forme » selon la définition donnée par Littré et rapportée par Eugène Enriquez¹³. Enfin, on peut attacher au concept institution le sens d'une action ou d'un processus voire d'un phénomène. C'est dans cette manière de penser que Castoriadis (1975) parle d'institution imaginaire de la société.

Ainsi, même pour les sociétés primitives, il est possible de parler d'institutions, alors même qu'elles n'ont pas eu un Etat tel que nous en avons actuellement. Cette idée a servi de base à la réplique de Petit et Dubois à Lapassade (1970) qui assimile les institutions à l'Etat. Nous reviendrons à cette divergence au chapitre deux.

Pierre Legendre, historien, juriste et psychanalyste, remonte les textes sacrés et le droit romain pour traiter des institutions. L'anthropologie dogmatique qu'il traite tente d'entrer au cœur des institutions de la société (Legendre, 1994, 2005). En effet, les institutions sont voulues par les individus et les organisations. Elles sont établies en tant que *Tiers institué* garant de l'ordre social.

¹¹ Dictionnaire étymologique 2007 (Larousse).

¹² Encyclopédie française libre, sur internet à l'adresse <http://fr.wikipedia.org/wiki/Institution>, consulté en juillet 2006.

¹³ E. Enriquez, opus cit.

1.3. Appropriation des concepts par différentes disciplines

Selon Yves-Frédéric Livian (2001), l'organisation apporte la « quincaillerie nécessaire à l'institution ». A son avis, on conçoit que le nombre d'institutions soit limité mais que les organisations soient multiples. En effet, la notion d'institution apporte des éléments complémentaires par rapport à la notion d'organisation dont l'entreprise. Ces deux concepts sont appropriés assez différemment par les disciplines scientifiques.

1.3.1. Point de vue de l'économiste

L'analyse économique traditionnelle longtemps résistante à l'étude du contenu des entités décisionnelles et productives ne se préoccupe des organisations que depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. L'hypothétique marché de concurrence pure et parfaite indiquait aux agents les plans permettant de réaliser les allocations optimales. Claude Ménard (2004) qualifie cet univers épuré d'*externaliste* car les institutions et les organisations sont considérées comme exogènes au cœur de l'analyse économique. Les premières considérations initiées par Ronald Coase ont donné lieu à une théorie de la firme. Jusque-là, celle-ci n'était qu'une « firme-point » ou une « firme-automate », une « boîte noire » dont l'intérieur n'était pas étudié. Les avancés d'Herbert Simon sur la rationalité limitée et la rationalité procédurale ont permis de prendre conscience qu'il s'agit d'un ensemble complexe. Récemment, les économistes Benjamin Coriat et Olivier Weinstein (1995), ont essayé conjointement d'esquisser « les nouvelles théories de l'entreprise ». Mais toujours tirés d'un côté par les hypothèses du marché, les économistes orthodoxes ou hétérodoxes ne se sont pas libérés de l'analyse du seul ensemble des entités productrices de biens et services marchands. Il a fallu du temps pour que cette perspective restrictive de l'organisation vue à travers son archétype entreprise soit dépassée.

Le sens globalisant de Arrow (1974) qualifié d'arrangements institutionnels entend recouvrir les divers dispositifs possibles, depuis le marché jusqu'à l'entreprise, en passant par les formes hybrides telles que les réseaux¹⁴, les alliances, l'Etat et ses agences. Vue ainsi, l'organisation perd un peu de son existence réelle et tangible. De plus, cette

¹⁴ Entreprises groupées en réseaux ou systèmes de franchise.

qualification semble peut originale puisqu'elle est trop proche du sens d'*organizing* qui n'est qu'un processus.

Claude Ménard, économiste des organisations, dans son livre récemment réédité a tenté de faire la différence entre les deux concepts. Dans une synthèse des caractéristiques de l'organisation, il la définit comme *un arrangement conscient résultant du choix des parties de coordonner délibérément leurs actions sur une base régulière et pour des objectifs spécifiques, ces choix étant rendus compatibles par une combinaison de commandement et de coopération dont l'efficacité détermine les frontières de l'organisation* (Ménard, 2004). Il reconnaît aussi par institution *un ensemble de règles, stables, abstraites et impersonnelles, inscrites dans la longue durée, encastrées dans des lois, des traditions ou des coutumes, et associées à des mécanismes destinés à asseoir et mettre des schémas de comportement gouvernant les relations entre les agents ou groupes d'agents* (ibid. page 10). Dans cette distinction, il y a un amalgame. L'arrangement conscient dont il est question est informel, inefficace et ne peut donner lieu à une coopération efficace ni à un commandement légitime sans institutions connues et agréées. L'idée même d'arrangement institutionnel qu'il utilisera par la suite rend floue les frontières conceptuelles de l'organisation et la confondent avec l'institution. Toutefois, il est intéressant de constater qu'une entrée dans la « boîte noire » est désormais effectuée et qu'elle n'est plus perçue uniquement comme le producteur rationnel maximisant ses profits.

Cette confusion entre organisation et institution ne date pas seulement d'aujourd'hui. Les fondateurs de l'économie institutionnaliste ne sont pas plus explicites. Ils ont tous constaté le contenu de régulation des institutions mais leur typologie n'est pas toujours cohérente. Pour Thorstein Veblen (considéré comme le père de l'institutionnalisme) une institution n'est pas une entité mais un ensemble d'idées, de mode de pensée communs à un ensemble d'individus. Il s'agit d'un résultat constitué d'un ensemble d'habitudes de pensée temporellement et spatialement identifiées. La limite de la conception véblénienne est qu'une *classe de loisir* peut être considérée comme une institution pourvu qu'elle s'appuie sur un ensemble de règles de pensée et d'actions auxquelles un ensemble d'individus se conforme (Thorstein COREI, 1995).

La théorie néo-classique, dans sa formulation la plus élémentaire, ignore les institutions, si ce n'est pour en déplorer les effets néfastes sur le jeu pur du marché. Ce n'est que relativement récemment que l'analyse institutionnaliste traditionnelle considère que les institutions sont parties prenantes du fonctionnement de l'économie. Le courant institutionnaliste développe une perception assez pragmatique des institutions. Mais, la base du raisonnement fondateur étant l'accumulation capitaliste, les tenants de ce courant associent les institutions aux seuls rapports de production. Ce contenu est trop restrictif. Bien entendu, Commons se diffère des autres institutionnalistes dans son évolutionnisme. Son appréhension institutionnaliste des institutions conduit à définir les institutions comme des construits sociaux. Selon Commons, les institutions sont les « règles de l'action collective » : « une institution est une action collective dans le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle » (Commons, 1934a in Thorstein COREI 1995).

En effet, même en économie de marché, le poids du social est énorme et les interactions entre les agents sont si complexes que leur prise en compte devient nécessaire. Le social est encastré dans l'économie a voulu montrer Karl Polanyi. On tente même de définir les « institutions de manière générique comme l'ensemble des règles et des normes qui encadrent et régulent les comportements dans la coordination économique¹⁵ ». Les rapports sociaux sont aussi un champ d'investigation privilégié depuis les démonstrations de la faiblesse du taylorisme.

Gérard Débreu dans son célèbre ouvrage sur la théorie de la valeur (1959) a considéré les institutions comme données. Bernard Waliser (2002), lui aussi ne s'est pas dégagé de la confusion entre institution et organisation, même si mieux que beaucoup d'autres auteurs, il parvient à faire une première distinction entre ce qu'il appelle institutions organiques et institutions conceptuelles. Les premières seraient composées de regroupements d'acteurs dans un but commun, les institutions conceptuelles formées de règles, de croyances, de normes ou de coutumes.

Du point de vue économique, la plupart des théories sont centrées sur la firme, toutefois dans le développement de plusieurs courants de pensée économique, on peut retrouver des éléments permettant une meilleure compréhension des institutions. Par

¹⁵ Définition proposée à l'encyclopédie libre www.wikipédia.fr (consulté en juillet 2006).

exemple, les apports d'Aoki, se réclamant de la théorie de l'agence, soulignent déjà l'importance des règles. Les managers et les gestionnaires ont dans le temps apporté des méthodes assez efficaces à la réalisation des prévisions des économistes. Il n'en demeure pas moins aujourd'hui que l'obtention d'un certain taux de croissance – et la réduction du taux de chômage aussi – est imputable au pilotage (*monitoring*) des activités dans les organisations.

1.3.2. Point de vue du gestionnaire

S'il est possible de penser que les gestionnaires se préoccupent particulièrement de l'allocation des ressources humaines et matérielles dans l'organisation en vue de son optimisation, il n'est pas interdit de constater la pléthore de leur développement théorique sur les organisations. On retiendra que les textes fondateurs ayant révolutionné les pratiques dans l'organisation sont dus aux théoriciens du management. A considérer le taylorisme, le fordisme, nous avons des efforts quasi-inégalables de développement théorique et d'applications pratiques de méthodes de direction ayant eu des retombées économiques considérables. L'esprit gestionnaire se cantonne entre la politique et l'économie. Il essaie d'expliquer les rapports entre les deux à travers la réflexion sur la rationalisation. L'organisation devient ainsi l'objet d'un quadrillage mesurant les activités, codifiant les rôles des agents, leurs qualifications, leurs rémunérations et leurs carrières (Ogien, 1995).

Cependant, si l'*idéologie gestionnaire* a rempli le vide éthique du capitalisme au moment où celui-ci s'est dissocié de l'éthique protestante qui fondait sa légitimité (Gaulejac, 2005), elle voit l'organisation d'abord à travers son prototype, c'est-à-dire l'entreprise. Il s'agit d'une alternative vis-à-vis du marché, l'établissement d'une hiérarchie qui essaie d'internaliser les coûts quand cela est plus profitable que le recours au marché classique. Le management moderne et les théories sur l'organisation qui s'y rapportent ont tendance à accorder autant d'importance au climat social de l'entreprise qu'aux facteurs économiques traditionnels. Malheureusement, le management n'arrive pas à surmonter les difficultés générées par l'inversion entre les valeurs politiques et économiques, enjeu de l'*hypermodernité*, faisant primer l'intérêt privé sur l'intérêt général. L'organisation est ainsi entendue dans un sens fonctionnaliste. C'est pourquoi, la gestion se contente, fustige

Vincent de Gaulejac, de considérer les individus à partir de leur fonctionnalité économique : comme actionnaires, travailleurs et/ou consommateurs (opus cit. p. 232).

Quant aux institutions, rares sont les gestionnaires qui en tiennent réellement compte dans leurs écrits, si ce n'est dans le cadre des contraintes auxquelles ils font face et qu'ils qualifient souvent autrement. Lorsque le concept institution apparaît dans le vocabulaire des gestionnaires, sa dimension immatérielle ordinairement est négligée. Elle est plutôt confondue avec l'organisation. Par exemple, Albert Ogien (opus cit.) a consacré 5 pages de son ouvrage (*L'esprit Gestionnaire*) pour montrer que l'organisation est institution.

Néanmoins, on peut retrouver dans le modèle wébérien des avancées majeures dans la prise en compte des institutions. Selon Weber, la rationalité du marché se caractérise par le raisonnement individuel, pratique et intéressé, tandis que la rationalité bureaucratique se caractérise par la pensée institutionnelle. Weber a même proposé de considérer la société selon le découpage en secteurs institutionnels que nous connaissons. Seulement, le modèle wébérien ne divorce pas avec l'assimilation de l'institution à l'organisation.

Mis à part les quelques développements récents sur l'élargissement de la vision gestionnaire de l'organisation, la réalisation des objectifs immédiats de performance a pour effet d'amener les gestionnaires à avoir une vision aussi restreinte que les économistes de l'organisation¹⁶. Bien entendu, l'observateur de société remarquera que la conception managériale de l'organisation est de nature pragmatique. Elle répond aux exigences économiques. Tout au long du vingtième siècle, la réalisation du niveau de production de masse enregistré dans les pays occidentaux a pu être possible grâce aux diverses méthodes et techniques de management (Plane, 2003). Les pratiques du management ont permis la croissance de la productivité de l'homme au travail. Ces pratiques ne sont d'ailleurs pas sans influence sur les institutions de la société.

Beaucoup de considérations portées sur les individus dans leur humanité sont développées par les sociologues. Ces derniers sont le plus souvent ceux qui prennent en compte le fait que les individus viennent faire quelque chose dans l'organisation et qu'ils agissent selon les limitations imposées par les institutions en vigueur. En effet, le

¹⁶ Bien entendu, les idées sont en train d'évoluer dans la compréhension du phénomène organisationnel qui envahit la société.

sociologue François Dubet (2002) va jusqu'à écrire que la sociologie est la science des institutions.

1.3.3. Point de vue du sociologue

Dans la mesure où chacun a le sentiment d'appartenir à au moins une organisation, le concept d'organisation peut paraître familier et intuitif. La tradition anglo-saxonne de *l'organization theory* couvre ce que certains appellent entreprise ou que d'autres comprennent comme quelque chose d'autre. Comme par exemple, l'appartenance à une communauté religieuse ou politique. La sociologie propose donc des idées particulièrement intéressantes pour la compréhension des organisations et des institutions.

Une logique systémique s'est développée au sein du courant sociologique fonctionnaliste, selon laquelle tout système vit en état d'équilibre quasi-stationnaire, c'est-à-dire qu'en dehors d'ajustements mineurs, il subit peu de modifications. Ainsi, selon Etzioni (1971, p.14) rapporté par Claude Louche, les organisations seront définies comme « des unités sociales délibérément construites et reconstruites pour atteindre des buts spécifiques » (Louche, 2005). Le fondateur de la sociologie des organisations, Michel Crozier, conçoit, lui aussi, l'organisation comme un construit social, le produit d'un système (Crozier & Friedberg, 1981). La sociologie décrit les institutions sociales plutôt comme l'effet de processus historiques longs, complexes, coûteux et contingents. Les institutions sociales régulent et contiennent les conflits sociaux. Elles favorisent une stabilité et une paix sociale facilitant le processus d'accumulation du capital économique (Conus, 1992). A ce propos, le sociologue et économiste allemand, Max Weber, souligne bien l'interdépendance entre phénomènes économiques et sociaux.

A l'inverse du paradigme fonctionnaliste, d'autres sociologues voient l'organisation de façon différente qu'une machine agencée de manière rationnelle par la direction. « Elle n'est rien d'autre qu'un contexte d'action dans lequel se nouent et se gèrent des rapports de coopération, d'échanges et de conflits entre des acteurs aux intérêts divergents¹⁷ ». Claude Louche (opus cit.) a vu dans l'organisation un rôle important au niveau de la socialisation¹⁸

¹⁷ *Le pouvoir et la règle, Dynamique de l'action organisée.* Friedberg, (1993, p. 67).

¹⁸ La socialisation apprend à reconnaître les normes et les valeurs, comme des indicateurs qui balisent le champ de notre action, selon Bourricaud (1977, page 123).

préalable, capable de procédures d'intégration et développant des « tactiques de socialisation ».

Dans la mesure où les sociologues et les psychosociologues sont très attentifs au phénomène organisationnel, nous leur devons une littérature relativement importante sur les institutions. Les phénomènes bureaucratiques, l'exercice de la domination et du pouvoir ont beaucoup intéressé les analystes des faits sociaux. Mais les sociologues contemporains ont tendance à adopter la vision durkheimienne des institutions. Durkheim, l'un des pionniers sociologues en la question, a attaché aux institutions l'idée de groupe social légitimé. Il considère que les idées communes standardisées (ce qu'il appelle les représentations collectives) constituent l'ordre social. Cette vision est largement partagée par Arrow (1974).

Dans sa version économique, la sociologie constate que les hommes, en tant qu'êtres conscients, forgent leurs institutions et les modifient continuellement avec l'évolution culturelle. Plusieurs des grands sociologues allemands (Weber, Simmel, Sombart) conviennent à ce propos. Simmel, dans son livre *La philosophie de l'argent* publié en 1900, soutient l'idée que la société est formée par un ensemble d'institutions issues de l'interaction entre les hommes et qui, une fois consolidées, en conditionnent le fonctionnement. De même, Sombart, auteur de *Le capitalisme moderne* paru en 1902, croit que les biens et les services doivent être distribués et consommés selon certaines règles. Depuis les travaux de l'école des relations humaines, le courant psychosociologique a su faire la différence et valoriser les bras et le cerveau. On peut peut-être noter une certaine caricature du discours psychosociologique¹⁹, un désir manifeste de compréhension du processus *organisateur*²⁰ peut leur être reconnu. Les observations des sociologues ne sont pas très éloignées de celles des psychanalystes.

¹⁹ Eugène Enriquez reproche aux sciences de gestion de prôner l'idéologie de la science et de la rationalité. Dans son livre « Les jeux du désir et du pouvoir dans l'entreprise (1997) il écrit (p. 28) : « Ce type d'idéologie qui se réfère à l'existence supposée de sciences de la gestion (alors que le discours gestionnaire n'est et ne peut être qu'un discours de pouvoir) est diffusé largement dans toutes les *business schools* et Instituts de gestion ».

²⁰ Terme emprunté d'Eugène Enriquez, 1997.

1.3.4. Point de vue du psychanalyste

Le travail des psychanalystes est assez vaste dans ce domaine. Leur démarche est de nature compréhensive et se fait plutôt à l'échelle de l'individu. Au regard des psychanalystes, l'organisation et l'institution relèvent de deux champs sémantiques différents.

La psychanalyse s'est intéressée depuis très longtemps aux organisations. Les réflexions fondatrices remontent aux années 1945 avec les travaux du Tavistock Institute, en particulier ceux d'Eliott Jacques²¹. En France, la psychanalyse des organisations a été introduite dans les années 1960. Le travail du psychanalyste consiste à interpréter un certain nombre de phénomènes d'organisation (défense collective contre les anxiétés, phénomène de clivage, de désaveu, d'idéalisation, de sublimation, d'hostilité, d'agressivité)²². La plupart de ces phénomènes font encore l'objet d'analyse et d'intervention. Récemment, René Kaës a publié un ouvrage collectif intitulé « Institution et Institutions, études psychanalytiques » (2003) qui reprend plusieurs dimensions de la notion. A cet égard, la psychanalyse participe énormément à la compréhension du processus de socialisation.

Pour les psychanalystes, l'organisation est un groupe qui produit, tandis que l'institution tente de rendre stable. L'institution est donc ce qui ne va pas de soi. Les psychanalystes retiennent deux fonctions de l'institution : *refoulement* et *sublimation*. Dans le champ de la psychanalyse, l'institution est appréhendée comme un lieu d'accomplissement des désirs refoulés. Elle est aussi le lieu d'organisation des défenses contre ces désirs (Kaës, opus cit.). Le travail réalisé par le groupe coordonné par Kaës est considérable. Seulement, il tombe parfois dans le piège de la confusion entre organisation et institution. Pourtant, Freud a longtemps attiré l'attention sur l'importance des phénomènes d'intériorisation ou d'introjection des normes sociales. Seulement l'écart réside dans la différence, à tort, entre institutions et normes/règles.

²¹ Eliott Jacques, psychanalyste canadien, membre du Tavistock Institute, était consultant à la Glacier Metal Company depuis 1945. Il était à l'époque très lié à Wilfried Ruprecht Bion qui a décrit les hypothèses de base auxquelles est soumis tout groupe : l'hypothèse de dépendance, l'hypothèse « fuite et combat », l'hypothèse de couplage (tiré de l'entretien d'Eugène Enriquez avec la revue Sciences Humaines, Cabin et Choc (2005)). Eliott est considéré comme le père de la socio-analyse.

²² Entretien d'Eugène Enriquez avec la revue Sciences Humaines, Cabin et Choc (2005).

1.4. Organisations et institutions, au-delà du sens commun : essai de synthèse

En définitive, l'obstacle épistémologique à surmonter émane d'une confusion courante. Il peut être illustré par les équivalences établies avec établissement et institution, cas fréquent dans l'environnement scolaire. Toutefois, récemment, l'analyse institutionnelle dans sa version de pédagogie institutionnelle fournit un autre exemple de confusion considérant l'hôpital comme une institution.

Les deux concepts prennent un double sens : un donné et un acte. L'origine des erreurs sémantiques vient du second sens. Par exemple, l'expression *instituer* pris dans le sens de *faire entrer dans la culture*, devient synonyme de socialiser. Ainsi, le langage classique parle d'institution des enfants. Le premier éducateur est l'instituteur (Lapassade, 2006). Enseigner devient instituer. Les termes Institut et Institution désignent des établissements d'enseignement. Or ces derniers ne sauraient être autre chose qu'une organisation.

L'heuristique défendue dans cette étude repose sur l'hypothèse suivante : les normes régissant l'environnement organisationnel désigneront l'institution (par exemple, l'école est régie par des normes comme l'obligation scolaire, les horaires, l'emploi du temps, etc.). Lapassade lui-même est d'accord sur le fait que l'intervention pédagogique d'un enseignant ou d'un groupe d'enseignant sur des enseignés se situe toujours dans un cadre institutionnel. Ensuite, les structures, établissements de quelque nature que ce soit, finalisées et coordonnées formellement ou informellement, seront appelées organisations.

L'organisation est une *entité*²³. Est organisation toute structure économique ou sociale finalisée produisant des biens et/ou services marchands ou non marchands. Les théories de la firme faisant autorité dans la communauté des économistes contemporains ne peuvent à elles seules permettre de comprendre ce qu'est une organisation.

Les organisations (entreprises, associations, groupements, communautés, compagnies, syndicats, etc.) ne sont pas des institutions. Pierre Morin (1991) comprend le monde des organisations comme celui où se réalise l'action collective pour atteindre des

²³ Terme utilisé pour définir l'organisation, dans « Organisation, état des savoirs, Cabin et Choc (2005).

objectifs communs. On retrouve différents types d'organisation selon la catégorie des objectifs visés. Ces objectifs peuvent être économiques (les entreprises), sociaux (les hôpitaux), administratifs (prisons, préfectures), éducatifs (universités), militaires (casernes), religieux (diocèses), politiques (partis, syndicats). L'organisation n'est donc pas nécessairement productrice de biens matériels ou de services. La production peut très bien être de l'ordre symbolique ou imaginaire. A ce niveau de pensée, Pierre Bourdieu et Pierre Legendre ont beaucoup creusé dans ce monde de représentation. Bourdieu traite du capital symbolique, Legendre de l'institution des images. Le Petit Robert (1988) propose un sens psychologique qui nous intéresse à cet égard. Est institutionnel ce qui concerne l'influence exercée par les groupes sociaux (famille, structure sociale) sur le développement de la personnalité. La même édition range parmi les organisations les associations qui se propose des buts déterminés. A ce titre, les organismes (ONU, UNESCO, etc.) font partie des organisations. Cet exemple est particulièrement utile car dans le langage courant, on a tendance à prendre pour institutions – et on les appelle ainsi justement – ces structures internationales.

Pourtant, l'entreprise comme organisation institue puisqu'elle cherche à intégrer ses collaborateurs à la *culture* qu'elle propose et impose, à développer leur motivation à contribuer à la réalisation des buts²⁴. Elle participe à l'alimentation du système institutionnel en ce sens qu'elle est une source essentielle des valeurs individuelles. Elbing (1970) a défendu l'idée selon laquelle l'entreprise n'est pas une simple dépositaire des valeurs individuelles (p. 82) dès lors qu'elle constitue un système social aussi bien qu'un ensemble économique et technique, et exerce une profonde influence sociale sur ses membres et sur la société (Mintzberg, 2004, p. 179). L'organisation peut être vue comme une collectivité instituée en vue d'objectifs définis tels que l'éducation, la formation des hommes, la production et la distribution des biens, etc. (Lapassade, 2006). Dans ce dernier sens, on parle d'« organisations sociales ».

Bien entendu, sur le débat de la responsabilité sociale de l'entreprise, Bower cité par Mintzberg (opus cit.), dans une publication intitulée « A propos de l'organisation amoral » (1974, p.179), déclare que l'entreprise est dépourvue de sens moral. Il pense que

²⁴ Cette idée avancée par Eugène Enriquez est développée largement par Maurice Thévenet, dans son livre « Le plaisir de travailler, favoriser l'implication des personnes dans l'entreprise », Paris, les éditions d'organisations, 2000.

la priorité accordée aux objectifs économiques à court terme amène l'entreprise à développer un « comportement anti-social ».

Eugène Enriquez²⁵, à travers une conception psychanalytique, présente l'organisation comme un ensemble systémique d'ordre culturel, symbolique et imaginaire. L'« organisation est d'abord une culture constituée par une structure de normes, de valeurs, de pratiques sociales dominantes » (Enriquez, 1992). Cette définition rapproche beaucoup l'organisation d l'institution. De plus, il précise que l'institution n'existe pas en dehors des organisations concrètes auxquelles elle donne *naissance* et *signification*, et grâce auxquelles elle acquiert une durée et un sens renouvelés. L'instance institutionnelle utilisée par Enriquez pour analyser l'organisation est le stade auquel se jouent les phénomènes de pouvoir qui viennent se cristalliser dans les institutions. Ainsi, les institutions sont envisagées en tant que modes de régulation et de contrôle des rapports sociaux. L'institution pose des normes qui déterminent ces rapports. Afin d'éviter la confusion à outrance, l'auteur²⁶ rajoute une différence-clé : les institutions peuvent se former de manière autonome mais leur nombre ne peut être illimité ; en revanche, les organisations peuvent proliférer à l'infini.

De la même façon, selon Giddens (1987), les normes sont les frontières de la vie sociale, les systèmes sociaux étant donc des traits institutionnalisés s'étendant dans le temps et dans l'espace qui les structurent.

Dans l'ouvrage collectif publié en 1987 et réédité en 2003 sous le titre « L'institution et les institutions : études psychanalytiques », l'institution est définie comme l'ensemble des formes et des structures sociales instituées par la loi et par la coutume. L'institution règle nos rapports, elle nous préexiste et s'impose à nous, elle s'inscrit dans la permanence (Kaës, 2003, p. 8). Créée par la divinité ou les hommes, l'institution s'oppose à ce qui est établi par la nature. Au-delà d'une méthode clinique et individualiste, la psychanalyse facilite une certaine compréhension des caractéristiques des institutions.

Il est finalement clair que le sens que nous voulons retenir pour le concept institution est à la croisée des chemins des marxistes et des sociologues durkheimiens, sans toutefois

²⁵ E. Enriquez, *opus cit.*

²⁶ Ibid, page 89.

être identique à l'une ou à l'autre de ces conceptions, cela à cause de la complexité inhérente au concept. Le marxisme retient un sens juridico-politique : les institutions sont les lois qui régissent une société. Elles forment avec les idéologies, les superstructures de la société. La sociologie d'origine durkheimienne est la science des institutions sociales. Il s'agit des règles et principes supérieurs permettant aux individus d'entrer dans la vie, d'être *achevés*. Claude Lévy-Strauss développe à ce sujet une vue montrant que l'espèce humaine a remplacé la régulation biologique par la norme culturelle, en d'autre terme l'institution.

CHAPITRE II. LES INSTITUTIONS : UNE SPECIFICITE COMPLEXE

La notion d'institution a autant de sens que d'utilisateurs (Yves-Frédéric Livian, 2001). D'une part, le fait que son sens latin l'associe à *établissement* est à l'origine de beaucoup de confusions. D'autre part, le langage courant le confond ainsi avec organisation. On parle d'institution scolaire pour désigner une école, ou d'institution financière pour désigner une banque, etc. A ces propos, François Petit et Michel Dubois, déjà cité, apportent une élucidation pertinente. Selon eux, « l'éducation est, par excellence, une *institution*, c'est-à-dire un ensemble d'idées, de croyances et de normes de comportement proposées et souvent imposées aux individus dans une société donnée. Mais, un groupe scolaire primaire, un lycée, une université, un ministère de l'Education ou un rectorat sont des organisations qui se nourrissent de l'institution « éducation » tout en donnant à celle-ci une assise concrète d'existence » (1998). Les institutions ne sont donc pas des organisations. Elles sont aussi produites par des organisations. Les organisations produisent des normes, des règles qui gagent la sphère de la société. Mais à l'inverse, les organisations ne sont pas produites par les institutions. Bien sûr que les organisations naissantes s'adaptent, se conforment aux institutions en vigueur. Lorsque François Dubet (2002) parle du déclin de l'institution, il prend le système éducatif pour une institution au point de définir comme « programme institutionnel » le travail de socialisation réalisé sur autrui. Cette conception a ouvert la voie à la possibilité de voir en l'institution un système répressif incluant pouvoir et domination.

Les auteurs Petit et Dubois, dans l'ouvrage commun d'*Introduction à la psychosociologie des organisations*, pensent qu'il est hasardeux d'assimiler l'ensemble des institutions à l'Etat²⁷, comme l'a fait Georges Lapassade. Ils se sont posés deux questions fondamentales : la disparition de l'Etat entraînerait-elle la dissolution de toutes les institutions ? Les sociétés primitives, n'ayant pas un Etat comme nous le connaissons aujourd'hui, ne vivent-elles pas selon des institutions ? A notre sens, l'Etat apparaît plus comme une organisation garante des institutions d'une nation qu'une institution en soi. A cet égard, Claude Ménard apporte un éclairage particulièrement utile. Il souligne que l'Etat en tant qu'instrument du politique se positionne à l'intersection des institutions et des

²⁷ Lapassade en 1970 (page 6-7) a repris la définition que la sociologie classique donne aux institutions, en mettant l'accent sur l'Etat. Il a purement et simplement assimilé les institutions à l'Etat.

organisations (Ménard, 2004). A l'avis de l'économiste des organisations, l'Etat participe à la définition du cadre institutionnel mais aussi il met en place ses propres organisations.

Au-delà des controverses et des confusions, les institutions se révèlent plus pertinentes pour l'analyse de la dynamique sociale et économique. Nous proposons, dans le cadre de ce travail, de dépasser la sphère longtemps close (mais qui est en train de s'ouvrir peu à peu) de l'organisation et de développer davantage celle institutions. En effet, les institutions embrassent un cadre plus large que les organisations. L'ouvrier, le cadre ou le manager qui en prend conscience sentira que même lorsqu'il sort de son organisation (ou de son entreprise) les institutions telles que nous les définissons gouvernent (ou du moins ont tendance à gouverner) ses rapports avec autrui. En général, les rapports entre les individus d'une société sont divisés en deux : des rapports sociaux et des rapports de production. Les enjeux économiques et d'intérêt privé ne doivent pas entraîner la négligence des premiers au profit de l'analyse des seconds²⁸. Désormais, les institutions se posent comme des outils transversaux de l'analyse de ces deux univers relationnels.

Plusieurs disciplines se sont penchées, d'une façon ou d'une autre, sur la manière d'analyser les institutions. Parfois, à l'intérieur d'un même champ disciplinaire, plusieurs courants apparaissent. Avant donc d'aller plus loin, voyons ce qu'ont pensé nos prédécesseurs à propos des institutions.

2.1. Courants de pensée sur les institutions

L'idée principale contenue dans le concept institution peut être retrouvée dans les premiers balbutiements de l'économie et de la gestion. La question de rareté qui s'impose à l'agent économique lui oblige un certain nombre de limitations. La gestion, elle aussi, entendue comme recherche de la meilleure allocation des ressources est confrontée au même type de contraintes : renoncer à l'utilisation de certaines ressources, combiner celles-ci selon des règles. Récemment, la prise en compte des ressources de nature symbolique et les réflexions sur le bien-être des individus amènent d'autres disciplines à se pencher sur la même problématique. Si les études portées sur les normes et les règles sont

²⁸ Une explication possible à ce fait est la prééminence non discutée et implicite de l'économie politique comme système de pensée régnant dans l'organisation (Enriquez, 1997). Aussi, comme le dit fort pertinemment Tocqueville : « Ce qu'on appelle institutions nécessaires ne sont souvent que les institutions auxquelles on est accoutumé ».

traditionnellement observées dans les organisations, c'est parce que ces dernières particulièrement sont intéressantes pour étudier les processus d'interaction auxquels les variables d'orientation donnent une armature normative. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons pour lesquelles les recherches sur ces principes sociaux sont ordinairement effectuées dans le milieu scolaire ou dans les entreprises. C'est aussi, l'origine principale de la confusion entre organisations et institutions.

La plupart des considérations sur la notion d'institution ont tendance à se recouper. Mais le plus souvent, la méthode utilisée diffère. Certains courants procèdent à un niveau macro-économique, leur analyse est souvent de nature holiste. D'autres disciplines généralisant à partir des observations du comportement d'un individu (ou d'un petit groupe d'individus) adoptent une approche individualiste. Nous allons essayer de résumer les apports des principaux courants de pensée sur les institutions.

2.1.1. Apports des institutionnalistes

Par son nom, l'institutionnalisme paraît le courant le plus authentique pour l'analyse des institutions. Cela ne lui rend pas plus institutionnaliste que les autres courants. Sa contribution à la démarche compréhensive des institutions n'est pas forcément la plus originale. Cependant, on doit à ce courant l'avantage d'avoir posé les institutions comme unités d'analyse. En effet, les institutionnalistes partent d'une approche méthodologique qui privilégie l'action collective sans nier la dimension individuelle. Ce sont les facteurs influençant l'évolution de la société et de l'économie qui intéressent principalement l'institutionnalisme. La dimension historique intéresse aussi les tenants de l'institutionnalisme. Ils ont cherché à produire des analyses partant de l'observation des faits réels et relatifs au contexte.

L'économie institutionnaliste est avant tout une science des comportements. Elle a adopté une approche anthropologique et génétique. En d'autres termes, il s'agit d'une part d'un point de vue selon lequel, les comportements humains varient dans le temps et selon l'espace social (pays, culture, communauté), et d'autre part ces comportements se transforment suivant la tendance des changements sociaux. Les premiers penseurs institutionnalistes étaient des économistes américains.

2.1.1.1. Les institutionnalistes américains

L'institutionnalisme américain constitue le premier courant à positionner les institutions dans l'analyse économique (Thorstein COREI, 1995). On peut considérer que l'acte de naissance de l'institutionnalisme est constitué par un article de Veblen, *Why is Economics Not an Evolutionary Science ?* publié en 1898, et dans lequel on retrouve un certain nombre d'éléments-clés caractérisant les analyses institutionnalistes. Les travaux de Thorstein, John Roger Commons et Clarence Ayres ont marqué le début du XX^{ème} siècle même si peu après leur influence allait surseoir. Ce qui fait la force de ce courant est son pragmatisme. A travers l'approche abductive, les institutionnalistes ont retenu du pragmatisme une conception de l'individu dans laquelle le comportement est fonction des croyances et des habitudes.

En effet, dans cette perspective comportementale, on parle d'institutions sociales. Elles sont définies par Veblen comme des habitudes mentales stables qui se sont imposé à l'ensemble de la société. Commons définit, lui, l'institution comme le contrôle de l'action individuelle par l'action collective. Ainsi, plus que l'activité économique en elle-même, les règles sociales deviennent déterminantes. Alors que l'économie orthodoxe qualifiait les institutionnalistes de sociologues et non d'économistes, les fondateurs du courant institutionnaliste argumentaient le fait que l'approche orthodoxe était trop étroite et triviale. Ils ont identifié une question centrale qu'Alfred Marshall, Léon Walras ou John Bates Clark n'avaient pas identifiée. Les trois premiers institutionnalistes se préoccupaient d'abord de la nature, du développement et de l'avenir du capitalisme moderne. En effet, ils ont assisté à des changements rapides de l'économie, affectant la vie quotidienne et les satisfactions des individus, les manières de penser le monde et les hommes, les structures de pouvoir, etc. Ils se questionnaient par rapport à l'avenir.

Veblen, Commons et Ayres n'ont pas énoncé une théorie générale du développement des institutions économiques. Mais on peut trouver des éléments importants dans la compréhension du changement institutionnel dans leurs œuvres. La question du conflit comme source de changement a été centrale dans leur analyse. Ils ont en fait bien distingué les forces sociales des forces institutionnelles qui conduisent à la cohésion et la stabilité de l'ordre social, et celles conduisant au conflit, à l'instabilité et au

changement. Veblen voit le conflit d'abord au niveau économique et social, entre les bénéfices obtenus par les investisseurs et les besoins du commun des mortels, entre les relations de production existantes et l'innovation que génère l'appétence du preneur de risque. Commons voit le conflit comme essentiellement politique, c'est-à-dire qu'il résulte du compromis à l'intérieur des groupes d'intérêts économiques organisés ayant besoin de soutenir la dynamique du système. Quant à Ayres, le conflit est du domaine de l'idéal, entre la rationalité (avancé scientifique et technologique) et l'irrationalité (maintien du statu quo des institutions et des valeurs).

La motivation et les valeurs n'ont pas été négligées dans les analyses des premiers institutionnalistes. Veblen, Commons et Ayres voient le conflit entre les valeurs et les attitudes que génère l'économie de marché et celles qui émanent de la nature humaine. La pensée institutionnaliste a été perpétuée pendant tout le milieu du XX^{ème} siècle. Les institutionnalistes ont voulu traiter un domaine résultant du jeu entre les institutions économiques et les institutions politiques. Ils n'ont pas osé clairement prendre uniquement partie pour les unes ou les autres.

Daniel R. Fusfeld²⁹, professeur d'économie à l'Université de Michigan, dans un article publié dans le *Journal of Economic Issues* (1977), a montré que des allusions aux cadres institutionnels pouvaient être repérées chez certains économistes classiques. Adam Smith, Friedrich List, John Stuart Mill, entre autres, ont utilisé certaines informations relatives à la structure institutionnelle de la société comme cadre de leur analyse. Ces auteurs n'ont pas réalisé une contribution significative à la théorie du changement institutionnel mais ils ont donné des points de départ pour d'autres auteurs.

Pour List par exemple, le progrès économique ne vient pas uniquement de l'aspiration individuelle mais il émane d'un esprit national exprimé à travers l'action collective. Pour lui, le gouvernement a un rôle positif à y jouer. List croyait déjà que le cadre institutionnel à l'intérieur duquel le progrès économique devait apparaître n'est pas venu tout naturellement, mais qu'il est créé par l'action collective. En effet, dans la

²⁹ Daniel R. Fusfeld a publié son article « The Development of Economic Institutions » dans le N° 4 du vol XI du *Journal of Economic Issues* (JEI), décembre 1977. Cet article fait partie de l'ensemble publié par Warren Joseph Samuels sous le titre de « Institutional Economics » en 1988.

perspective institutionnaliste, le respect de la loi concerne essentiellement les droits de propriété considérés comme base de la croissance économique.

Effectivement, c'est cette action collective qui allait être reprise plus tard comme principe de base dans l'analyse des institutionnalistes du début du siècle dernier. Cependant, les limites de l'institutionnaliste américain sont manifestes : focalisation sur les institutions du capitalisme uniquement, négligence de la dimension sociologique du concept. Fustfeld a cru que les institutionnalistes américains n'ont pas élaboré une analyse compréhensive du développement des institutions économiques. Ils ont juste signalé la voie en précisant trois variables importantes : la tension entre les forces qui incitent au maintien des institutions existantes et celles qui incitent au changement ; le conflit entre les valeurs et les attitudes résultant du marché et celles qui sont propres à l'homme ; l'interrelation entre institutions économiques et politiques, en particulier la tendance à l'unification du pouvoir politique et économique.

Après plusieurs années d'éclipse, l'institutionnalisme semble aujourd'hui renaître, à partir des années 1970, le courant a connu un regain d'autorité. Après C. Ayres, A. Gauchy, K. Galbraith et A. O. Hirschman ont sauvé la tradition. Il était déjà remarquable dans la pensée de Commons que l'expression la plus formalisée des institutions réside dans le droit et la constitution. Aujourd'hui, la notion de gouvernance ou de bonne gouvernance en est une continuation. L'une des forces de l'institutionnalisme aujourd'hui semble être sa capacité à pouvoir mener et combiner une réflexion purement technique avec un questionnement d'ordre éthique sur le capitalisme contemporain et sur ses transformations. Les continuateurs de ce courant ont fait des efforts considérables. Ces auteurs étant nombreux, seulement les principaux travaux vont être présentés.

2.1.1.2. Apport des néo institutionnalistes

Le néo-institutionnalisme ou la nouvelle économie institutionnelle (NEI) est un courant de la pensée économique construite à partir d'un retour aux travaux des institutionnalistes américains du début du XX^{ème} siècle. L'économie néoclassique ne s'est pas préoccupée des institutions. Cependant, deux économistes néoclassiques ont tenté d'intégrer le changement institutionnel dans le cadre des hypothèses d'équilibre. Il s'agit

de Joseph Schumpeter et Douglass C. North. Schumpeter, en analysant les difficultés du capitalisme, s'est posé une importante question : est-il possible pour une économie de marché compétitive de se reproduire tout le temps, ou créera-t-elle des conditions qui la force à changer en d'autre type de système économique ? Selon Schumpeter, l'opération d'une économie d'entreprises privées compétitive créerait des conditions susceptibles de conduire à des changements fondamentaux dans le cadre institutionnel de cette économie (Rusfeld, opus cit.).

North a émis plusieurs théories. Dans un premier temps, en collaboration avec Lance E. Davis, il a essayé de réaliser certaines applications de l'optimum de Pareto. Il a conclu que la force qui initie le changement institutionnel est endogène au modèle de Pareto et par conséquent incapable d'expliquer le processus historique de changement. Ses conclusions semblent souffrir de certaines limitations socioéconomiques (Fusfeld, ibid.).

Dans un deuxième temps, en collaboration avec Robert Paul Thomas, North s'est basé sur les droits de propriété pour analyser l'évolution économique en Europe Occidentale. L'implication la plus remarquable de l'approche de North se résume dans l'assertion que l'économie de l'auto ajustement des marchés allocatifs est la finalité du changement institutionnel. Les théories northiennes ont connu de sérieuses limites. Daniel Fusled (ibid.) a trouvé que les efforts de North pour greffer une dynamique institutionnelle sur l'équilibre statique essentiel de l'économie néoclassique n'ont pas été un succès.

L'ensemble des travaux de la NEI est centré sur l'interrogation sur le rôle joué par les institutions dans la coordination économique. Si la NEI a émergé seulement à partir des années 1970, son acte de naissance est en fait l'article de Ronald Coase "The Nature of the Firm" qui date de 1937. Dans cet article, Coase introduit le concept de coût de transaction. Par la suite, plusieurs théories ont été émises. Il s'agit notamment de la théorie de l'agence (Jensen, Meckling), de la théorie des droits de propriété (Alchian) ou encore de la théorie des jeux (Selten, Harsanyi, Sugden). Ces courants théoriques conservent les hypothèses néoclassiques et cherchent à les appliquer aux institutions.

La NEI met l'accent sur les institutions en tant que composantes fondamentales du processus de création de richesses (Bajenaru, opus cit.). L'approche néo-institutionnelle, représentée par Oliver E. Williamson, disciple reconnu de Ronald Coase, a pour but

d'expliquer comment se forment les institutions économiques capitalistes. Elle se base sur la rationalité limitée en utilisant les travaux de Simon (1994). Par la théorie des coûts de transactions, Williamson a essayé d'expliquer la diversité des modes d'organisation, parmi lesquelles on retrouve la firme. Pour lui, le choix des structures institutionnelles correspond avant tout à la recherche de l'arrangement qui minimise l'ensemble des coûts (de production et de transaction). De la même façon, selon Coase, « l'économie institutionnelle moderne devrait étudier l'homme tel qu'il est, agissant sous le poids des contraintes imposées par les institutions existantes. L'économie institutionnelle moderne, c'est l'économie telle qu'elle devrait être »³⁰.

Avec l'avancement des recherches en économie, on constate que la rationalité humaine qui serait le mobile du choix rationnel est de plus en plus limitée. La tendance est de considérer les institutions comme un moyen de suppléer aux limites de la rationalité. En effet, elles permettent de contrôler l'incertitude. Andrew Shooter, s'inspirant de O. E. Williamson, présente les institutions comme des facteurs réducteurs d'entropie³¹. Finalement, la NEI met l'accent sur les institutions en les considérant comme enjeu se situant au niveau de l'étude des éléments encadrant l'activité économique. C'est pour cela, qu'elle pourrait se définir comme une analyse des "règles du jeu" de l'économie.

En effet, les travaux entrepris dans le cadre de ce courant ont permis de noter un regain d'intérêt envers les institutions et une réaffirmation de leur importance économique au début des années 1960. Cependant, en général, le souci d'efficacité, fil rouge de ce courant de pensée, contribue à sa faiblesse et ses limites. Les analyses sont trop restrictives puisqu'elles retiennent uniquement les institutions économiques du capitalisme. Le marché, l'entreprise et les formes hybrides (réseaux) constituent la triade structurelle retenue – à tort – comme institution par les principaux auteurs de ce courant. Dans son livre « les institutions économiques du capitalisme », Williamson écrit « *Bien que l'économie des coûts de transaction (et plus généralement la Nouvelle Economie Institutionnelle) s'applique à l'étude de toute organisation économique, ce livre se concentre d'abord sur les institutions économiques du capitalisme, et plus*

³⁰ Coase (Ronald), *The nature of the firm*, 1984, p. 231.

³¹ L'entropie, entendue au sens d'Eugène Enriquez (1997), est synonyme d'un dés-ordre (disparition de l'ordre) qui veut aboutir à l'homogénéisation de tous les éléments d'un système et à le rendre inerte.

particulièrement sur les firmes, les marchés et les contrats évolutifs »³². Pour sa part, Coase (1988, 1997)³³ reconnaît que la firme et le marché forment la structure institutionnelle du système économique et admet par là, et de façon explicite, le statut d'institution à ces entités. Un problème majeur des analyses réalisées dans ce courant réside donc dans la confusion entre organisation et institution.

On pourrait, par ailleurs, classer à part certains travaux effectués sur les institutions durant les années 1990. Car, ils nous en proposent des idées relativement claires. Selon les travaux de Douglass North (1991), les institutions se réfèrent aux « règles du jeu d'une société ... qui structurent les interactions humaines ». Les institutions sont donc entendues comme les complexes de normes et de comportements qui persistent dans le temps en servant aux objectifs des valeurs collectives. Les tenants de l'analyse institutionnelle ont tenté d'expliquer la dynamique permettant la persistance des institutions.

2.1.1.3. La contribution de l'analyse institutionnelle

L'analyse institutionnelle est un mouvement né en France sur le terrain de la psychothérapie et de la psychiatrie. Les premières réflexions remontent aux années 1950 avec François Toquelles, Jean Oury et Félix Guattari. A partir de la décennie de 1960, le mouvement de la psychothérapie institutionnelle rencontre d'autres champs de pensée : la pédagogie avec Raymond Fonvielle et Fernand Oury, la philosophie avec Sartre et Castoriadis, puis la psychosociologie et la sociologie avec René Loureau et Georges Lapassade.

L'analyse néo-institutionnelle propose des explications de l'émergence des institutions à partir du comportement des agents qui disposent d'une information imparfaite ou ont une rationalité limitée. Cette conception est issue des travaux en micro-économie d'Herbert Simon en 1947 pour qui les choix des individus ne peuvent être compris sans entrer dans « la boîte noire » de leur fonctionnement décisionnel. Cet effort

³² Williamson (Oliver E.), *Les institutions économiques du capitalisme*, 1994, p. 36.

³³ Coase a écrit plusieurs ouvrages dont deux textes fondateurs : "The Nature of the Firm". In *Economica*, Vol. 4, N°. 16, Nov., 1937 pp. 386-405 et *The Firm, the Market and the Law*, 1988, The University of Chicago Press.

de compréhension est ensuite aidé par la psychologie qui est venue décrypter, dans les années 70, les mécanismes de décision.

Ce courant a opéré une analyse assez profonde des institutions. Il développe deux conceptions de l'institution (Rémi Hess, 1994). La première entend l'institution comme « forme sociale établie » : c'est l'« institué ». La seconde fait référence à l'idée de processus et de mouvement qui font apparaître de nouvelles formes de la vie sociale et inventent collectivement de nouvelles formes de régulation (Lapassade, 2006). Cette idée sera développée ci-dessous sous le thème de § Genèse des institutions. Il s'agit d'un mouvement social se manifestant sous la forme d'une confrontation à l'institué : c'est l'« instituant ».

L'approche par l'institué définit les institutions comme « *des phénomènes sociaux, impersonnels et collectifs, présentant permanence, continuité, stabilité* » (Chevallier, 1981). Ainsi conçues, les institutions constituent un ordre, supérieur aux individus, aux groupes et aux organisations, qui assurent la cohésion sociale, réalise l'intégration et fonde la pérennité de la société (Cabin et Choc, 2005). L'analyse institutionnelle a permis d'aller encore plus loin. A travers cette conception, les institutions sont l'expression et la garantie de l'ordre social. Elles englobent les normes et les obligations de comportement et des groupes organisés. On voit bien qu'en ce sens, les institutions dépassent largement les organisations.

Les institutions assurent l'ordre, mais elles évoluent aussi avec les sociétés. L'approche par l'instituant constitue ainsi un deuxième moment de l'analyse institutionnelle. Elle s'intéresse à l'institution comme processus : comment naissent, comment évoluent les institutions ? Selon Castoriadis (1975), l'institution est appréhendée comme une force, une énergie sociale produit du contrat social qui permet l'*auto-altération* de la société. René Loureau, en 1969, reprend la dialectique du concept et définit l'institution comme le produit d'une confrontation permanente entre l'institué (c'est-à-dire ce qui déjà là, ce qui cherche à se maintenir) et l'instituant (forces de subversion, de changement).

L'intérêt de l'analyse institutionnelle est d'explicitier le processus de production institutionnelle. A la question comment se produisent et se reproduisent les institutions ?

Rémi Hess et M. Autier (1994) répondent qu'elles ne naissent pas de rien. Loureau, pour sa part, avait déjà souligné le processus d'institutionnalisation découle du mouvement social qui fait passer du groupe à l'organisation puis à l'institution. Plus tard, un aspect réseaux va être envisagé dans la production institutionnelle.

L'analyse institutionnelle dans sa forme la plus récente tente d'entrer dans de plus en plus de champs disciplinaires. Du côté de la pratique, l'appui sur des « analyseurs » (révolutions, mouvements sociaux, incidents) permet actuellement l'application de la socioanalyse³⁴. Cette pratique constitue une nouvelle donne en sociologie des organisations.

La principale limite de l'analyse institutionnelle est commune aux autres courants. Elle assimile l'intervention institutionnelle à un travail d'analyse au sein de groupements humains en vue de dévoiler, grâce à des « analyseurs », les logiques cachées des acteurs, le poids des habitudes, des non-dits... structurant une situation (Cabin et Choc, 2005). Lapassade lui-même avance, en reprenant Alain Touraine, qu'on ne peut comprendre les institutions sans étudier les groupes et les organisations. Pour les deux auteurs, les organisations sont des institutions sociales. Or si les organisations participent à la production institutionnelle, le producteur ne se réduit pas à la production. Néanmoins, le développement de ce courant a permis une analyse approfondie du renouvellement du tissu institutionnel d'une société.

D'autres auteurs du même champ disciplinaire ont une vision encore plus individualiste du phénomène institutionnel. Leur démarche étant de type clinique, ils n'ont pu généraliser qu'à partir des observations sur des individus isolés. Pourtant, la littérature qu'ils ont produite est considérable. N'appartenant pas au programme de recherche de l'analyse institutionnelle, Voyons brièvement ce qu'ils en pensent pour la plupart.

³⁴ Les auteurs François Petit et Michel Dubois définissent la *socioanalyse* comme l'Analyse Institutionnelle en situation d'intervention (1998, page 198).

2.1.2. *Le mot des psychanalystes et psychosociologues*

Dans l'évolution de la pensée psychanalytique et psychosociologique, la manière d'appréhender l'institution est plus proche de que nous croyons ici. Sans oublier le rôle de plus en plus élargi des organisations, les auteurs de ces courants de pensée essaient de comprendre comment l'institution pénètre l'inconscient des individus et constitue une forme politique et psychique. Certains sociologues rejoignent ce point de vue.

Les psychanalystes ont pour la plupart une vision très critique des institutions. Leur démarche est plutôt clinique et individualiste mais elle révèle des idées qui par *analogie* éclairent la compréhension du système institutionnel. Pierre Legendre (1994, 2005), un esprit anarchique, s'est appliqué pendant plus d'une décennie à analyser le *montage institutionnel*. Il se détache, fait-il remarquer, de ses contemporains pour élaborer une analyse sans précédent de l'*anthropologie dogmatique*. On retiendra de sa contribution le caractère supérieur de l'institution sur le sujet et l'ambition de celle-ci à se rendre autonome.

Eugène Enriquez, déjà cité, aborde l'institution comme un objet fétiche pris dans un mouvement d'autonomisation, créé par (et créant) des idéologies. Cet objet difficilement saisissable a la fonction d'assurer une régulation et un consensus social. Enriquez a écrit de nombreux textes sur la notion d'institution. Il pense que cette dernière somme l'homme à l'acceptation du système de lois et d'interdits qu'elle promulgue et lui donne en contrepartie la possibilité d'acquérir une identité sociale lui permettant d'avoir la reconnaissance par autrui. Dans sa démarche psychanalytique héritée de Freud, l'analyste des organisations et des institutions applique une approche complètement coupée du matérialisme. Il avance que « toute institution sociale est une création imaginaire³⁵ » et que l'« organisation peut être considérée comme une modalité de défense contre l'anxiété ». Dans son analyse des organisations, il a repéré une *instance institutionnelle* qu'il décrit comme le théâtre des phénomènes de pouvoir. Cette instance se manifeste par des lois écrites et les normes explicites ou implicites des conduites³⁶.

³⁵ A ce propos, Enriquez rejoint Castoriadis pour qui même les relations sociales réelles sont des institutions dans la mesure où elles ont été posées comme façons de faire universelles, symbolisées et sanctionnées (*L'institution imaginaire de la société*, 1975, p. 186).

³⁶ Enriquez, E. opus cit, page 77.

Cependant, les limites de la conception psychologique se trouvent dans la dimension individuelle. A ce propos, Campbell, en 1975, a soutenu l'idée qu'il est professionnellement impossible en psychologie de faire passer l'idée que des contraintes institutionnelles pourraient être bénéfiques pour l'individu. Il a martelé cette notion négativiste des psychologues. Dans le même esprit, Michel Foucault, en 1970, avait déjà critiqué, dans son *archéologie de la pensée occidentale*, les institutions fondamentales, en montrant comment elles dressent les pensées et les corps. Mary Douglas, poussant plus loin cette pensée, découvre que les institutions canalisent les perceptions des individus vers des formes compatibles avec le type de relations qu'elles autorisent. Elle souligne que les processus qu'elles fixent sont essentiellement de type dynamique. Les conventionnalistes ont une lecture régulatrice des institutions.

2.1.3. Apport des conventionnalistes,

L'idée du conventionnalisme peut être retrouvée dans la pensée des institutionnalistes américains. Mais si l'on réduit à sa plus simple expression la conception du conventionnalisme, il reste la définition suivante : une institution n'est qu'une convention (Douglas, 1999). A ce moment-là, un deuxième éclairage devient nécessaire. Qu'est-ce donc une convention ? A cette question, David Lewis (philosophe et logicien) a proposé cet éclaircissement : une convention se forme quand les parties ont un intérêt commun à ce qu'il y ait une règle pour maintenir la coordination, quand aucune n'a d'intérêt divergent, et qu'aucune n'est susceptible d'avoir une conduite déviante sauf si la coordination recherchée échoue (1968). Pour Lewis (1969, p. 58³⁷), la convention permet la coordination, car les populations agissant au sein d'activités récurrentes mettent en œuvre des régularités qui deviennent des conventions. La convention trouve sa source dans les interactions sociales. Salais (1989³⁸), empruntant à Lewis le concept de convention, pense qu'un accord entre les individus est impossible sans ce cadre commun, sans cette convention constitutive. Il souligne qu'à son origine étymologique (du latin *convenire*), le mot veut dire « venir ensemble », ce qui signifie au figuré « être d'accord ». Le principe de la convention devient un évitement sinon un moyen de régler les conflits.

³⁷ Citation de François Petit et Michel Dubois dans Introduction à la psychologie des organisations, 1998.

³⁸ Citation de François Petit et Michel Dubois dans Introduction à la psychologie des organisations, 1998.

Dans la première conception de Lewis, une convention s'auto-entretient, donc les institutions seraient à l'origine autorégulatrices. Il n'en est rien. L'institution est une production de la société. Proclamer son autorégulation serait nier l'implication de l'individu dans cette production. Les évolutionnistes ont une vision assez différente de celle-ci. Ils remettent en question la statitcité des institutions et postulent leur dynamique évolutive.

2.1.4. La pensée évolutionniste,

L'évolutionnisme est une terminologie servant à désigner un ensemble relativement hétérogène d'auteurs ayant pour point commun d'avoir constamment intégrés dans leurs travaux la question de l'évolution et de la transformation des sociétés et de leurs institutions économiques. En économie, les évolutionnistes (dont Joseph Schumpeter est considéré comme la figure emblématique et l'ouvrage de Nelson et Winter, *An Evolutionary Theory of Economic Change* (1982) le moment fondateur de ce courant de pensée) avancent le concept de "sentier de dépendance" (*path dependancy*) qui exprime l'idée que les performances et les trajectoires des firmes sont largement fonctions de leur histoire particulière et des routines qu'elles ont accumulées. En effet, la majeure partie du développement de l'économie évolutionniste se porte sur la firme. L'école évolutionniste a pour objet d'expliquer les évolutions affectant les entreprises et les mécanismes de l'innovation. Elle se fonde sur la métaphore biologique de « sélection naturelle » (l'appellation « évolutionnisme » l'indique) et attribue aux routines le même rôle que jouent les gènes dans l'évolutionnisme en biologie.

Dans l'évolutionnisme véblénien, une institution est définie non pas comme une entité mais un ensemble d'idées, de modes de pensée commun à un ensemble d'individus. L'abstraction ici soulignée pourrait être considérée comme une base pour la théorisation des institutions en tant que production immatérielle de la société.

La science économique évolutionniste est, pour Veblen « une enquête sur les développements culturels et institutionnels dans la mesure où ils sont affectés par les exigences économiques » (Veblen, 1971, p. 173). Selon l'évolutionnisme, le système

institutionnel n'est pas constitué définitivement et totalement une fois pour toute à un moment donné. Le changement institutionnel se caractérise par un processus d'approfondissement et d'auto-renforcement sélectif. Dans COREI Thorstein (1995, p. 22), ce processus est résumé sous le terme de « causalité cumulative », en similitude au feedback positif.

Mais Jon Elster (cité par Douglas) pense que les modèles biologiques auraient eu un prestige excessif sur la théorie évolutionniste. Seulement, ce courant de pensée souffre d'une insuffisance. Le rôle des individus et des organisations dans la production institutionnelle est négligé au profit de la sélection naturelle. Deux principes constituent la toile de fond de ce courant : la routine et la sélection. Or de l'analogie biologique aurait pu découler l'idée de régulation propre aux institutions. En effet, Chandler (1992) cité par Petit et Dubois, pense que tout ce qui fait défaut dans la représentation évolutionniste de la firme, c'est ce qui a trait aux conditions historiques du fondement des innovations organisationnelles. Les deux auteurs avancent que la formation des règles obéit évidemment à des déterminations cognitives, comme le pensent les évolutionnistes, mais aussi à des contraintes sociales. Or ces dernières sont totalement évacuées dans l'approche évolutionniste.

Coriat et Weinstein (opus cit.) ont critiqué le manque d'exhaustivité de la théorie évolutionniste à propos des conditions historiques et sociales qui fondent les innovations organisationnelles. Ils notent trois limites majeures de l'évolutionnisme. D'abord, il y a l'hypothèse ultra-individualiste dans le développement de laquelle, on aboutit à l'absence d'acteurs collectifs. Ensuite, l'univers purement cognitif qui ne prend pas en compte la dimension sociale des règles. Enfin, en ramenant les compétences et les capacités organisationnelles de la firme aux limites cognitives des individus qui la composent, les évolutionnistes font l'impasse sur la firme en tant qu'institution et construit social. Sandra Charreire et Isabelle Huault, dans *Les grands auteurs en management* (2002), conviennent aussi à ces propos. Elles ont mis en avant d'autres critiques concernant ce courant. Les institutions sont non déductibles des seules interactions entre micro-agents. Pourtant, les régulationnistes français ont une toute autre lecture des institutions, bien qu'à leur vue elles sont considérées comme rapports de production.

2.1.5. Contribution de l'école de la régulation

L'école française de la régulation a été fondée par Robert Boyer et Michel Aglietta. L'ouvrage fondateur de ce courant de pensée est le livre de Michel Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, publié en 1976. L'école de la régulation synthétise plusieurs courants dont les courants keynésien, institutionnaliste, marxien et historiciste (en particulier l'École historique allemande). Elle s'est construite dans une perspective holiste et macroéconomique (Coriat et Westein, opus cit.). Parce que ses membres fondateurs travaillaient au Commissariat au Plan, il en ressort que l'école de la régulation a un souci d'empirisme et de proximité avec la réalité observable. Les bases théoriques de ce courant portent sur des modes de régulation permettant d'analyser la société.

La théorie de la régulation (TR) a dès le milieu des années soixante-dix montré l'importance des institutions dans la dynamique de longue période des économies capitalistes (Boyer, 2003). Elle essaie de contribuer à la compréhension *de l'émergence, de la diffusion, puis de l'entrée en crise des modes de régulation* fondés sur une architecture particulière des formes institutionnelles. Les formes institutionnelles, au sens de Boyer, correspondent à la codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux³⁹ conditionnant tant le processus d'ajustement économique à court moyen terme (le mode de régulation) que le régime de croissance lui-même largement conditionné par le régime d'accumulation⁴⁰ (Boyer, ibid.). Les formes institutionnelles sont le résultat d'un compromis institutionnalisé, soutient Boyer. Les régulationnistes accordent une place importante à ces formes institutionnelles dans les fluctuations économiques de longue période (Conus, 1992).

Les tenants de la TR se démarquent largement de leurs contemporains en ce qui concerne l'économie institutionnaliste, notamment de ceux de la NEI. La conception régulationniste des institutions paraît pertinente : procédures immatérielles permettant de *structurer les interactions* entre organisations (et individus) (Boyer, opus cit.). Cependant, si le programme de recherche de la théorie de la régulation continue à fournir des analyses

³⁹ Ce que Robert Boyer appelle « rapports sociaux fondamentaux » ce sont le rapport salarial et les formes de la concurrence. En effet, il se concentre beaucoup sur l'étude des économies capitalistes.

⁴⁰ La TR distingue clairement entre régime d'accumulation et mode de régulation. Le premier est la création du théoricien qui observe de l'extérieur et souvent ex-post la dynamique de longue période de l'économie considérée, le second explicite le comportement des divers acteurs par référence à une connaissance par nature partielle et locale de la réalité des interactions qui gouvernent leurs relations.

sur les analyses de la croissance en longue période, c'est à la concentration sur l'économie capitaliste qu'elle doit sa principale limite. Les premiers régulationnistes se réclamaient analystes du système post-fordiste – bien sûr, l'entreprise fordienne est un lieu de production de *standards* et de *normes*. Plutôt que d'un dépassement du marxisme, « la régulation apparaît ainsi comme une actualisation ou une réappropriation nécessaires pour prendre en compte les spécificités historiques du capitalisme d'après-guerre et sortir du dogmatisme » écrit Michel Husson⁴¹. De plus, la théorie de la régulation accorde une place importante au déterminant politique dans l'émergence des formes institutionnelles. Une autre restriction est inhérente ces formes institutionnelles regroupées en cinq catégories : le rapport salarial, les formes de la concurrence, le rapport monétaire, l'Etat, l'insertion internationale. Ces formes s'éloignent énormément de l'espoir de Durkheim qui était plutôt un projet de société⁴².

La complexité inhérente aux institutions est à l'origine de beaucoup de négligence et de confusion observées dans la plupart des études. Mais la complexité peut, et doit souvent, servir de motivation plutôt que de dissuasion. En l'absence d'une branche d'étude propre aux institutions, constituée de paradigmes forts⁴³, il demeure utopique de chercher l'unanimité sur le contenu du concept. Toutefois, le rôle de garant d'une part et les ravages que fait l'arbitrage dogmatique d'autre part ne suggèrent pas l'idée d'indifférence quant à la nécessité d'approfondir le contenu des institutions.

C'est dans cet ordre d'idée que nous proposons une nouvelle définition des institutions. Une fois défini, le concept pourra être appréhendé comme le début d'un nouveau thème de recherche⁴⁴. Le qualificatif *institutionnel* revêtera un sens conforme à un

⁴¹ Michel Husson, (2001). *L'école de la régulation, de Marx à la fondation Saint-Simon : un aller sans retour ?* in J. Bidet et E. Kouvelakis, *Dictionnaire Marx contemporain*, PUF, 2001.

⁴² Renaud Sainsaulieu, dans *Des sociétés en mouvement, la ressource des institutions intermédiaires* (2001), rappelle que l'espoir de Durkheim se fondait sur une société capable de socialiser les individus dans des relations de solidarités intenses qui légitiment les institutions.

⁴³ Au sens de Thomas Samuel Kuhn (1972), nous ne sommes pas encore parvenu à l'étape de la « science normale ». L'expression kuhnienne de « science normale » a une connotation normative quoique discutée. En effet, le terme s'applique à un mode de fonctionnement des sciences « dans des conditions normales », c'est-à-dire hors des épisodes (rares) où la remise en cause du paradigme ancien conduit les scientifiques à pratiquer une « science extraordinaire », qui s'oppose chez Kuhn à la « science normale » et vise à établir un nouveau paradigme.

⁴⁴ Il apparaît encore plus fécond d'envisager une nouvelle discipline s'occupant d'élaborer un contenu et des outils pour ce qui serait une véritable étude des institutions dont une *-logie* sera proposée à la fin de ce document.

contenu clarifié d'une production symbolique à caractère régulateur. C'est en ce sens qu'on pourra parler de capital institutionnel.

2.2. Redéfinir le concept institution :

Le concept institution revêt différents sens selon la discipline de recherche. D'une manière générale et étymologique, institution veut dire « établir », « fonder » du latin « instituer ». Au sens juridique et politique, l'institution représente un ensemble de règles organisant la société ou certaines de ses instances. Etendant le sens étymologique, institution peut se traduire par *instruire* (les enfants) c'est-à-dire faire tenir debout (face aux pulsions, à la possibilité de partir dans tous les sens). On peut aussi la traduire par *instituer* dans le sens d'établir.

Dans son acception économique, les institutions sont vues comme l'ensemble des organes et des règles qui influent sur le fonctionnement de l'économie. Au sens sociologique, le terme institution se réfère à un fait social « institué », autrement dit, à une forme établie et durable de pratiques et de normes sociales ayant des fonctions propres dans un système social : le mariage, la famille, l'Ecole, la religion, la propriété, etc. En ce sens, des disciples de Durkheim, comme Mauss et Fauconnet pensent que l'institution définit ce qui est socialement légitime et, comme telle, agit comme contrainte sociale, indépendamment des règles légales. L'institution a partie liée à la reproduction mais aussi à la production des rapports sociaux.

Récemment, Violeta Bajenaru dans une étude sur le *mimétisme institutionnel* a fait la distinction entre les institutions formelles et les institutions informelles. Pour Bajenaru (2004), les institutions formelles (telles que constitutions, législations, etc.) se modifient rapidement sous l'impulsion de décisions politiques et législatives tandis que les institutions informelles (normes, valeurs, tabous, etc.), quant à elles, sont profondément ancrées dans les coutumes, les traditions, et les normes de comportement héritées des anciennes générations. Ces règles informelles sont à la base de la création d'institutions saines et sont les mieux adaptées pour répondre aux besoins des marchés émergents.

Une synthèse de la vision des principaux courants de l'économie qui se sont penchés sur les institutions (le (néo)institutionnalisme, l'école de la régulation, l'école des

conventions) est présentée dans un numéro hors-série de la revue *Sciences Humaines* dans lequel les institutions désignent « *les procédures, protocoles, normes, conventions aussi bien officiels qu'officieux, explicites ou implicites qui sous-tendent le comportement des acteurs de la vie socioéconomique* »⁴⁵.

De notre point de vue, le concept institution est d'abord sociologique et politique. Il trouve son application et ses conséquences dans toutes les sphères de la vie en société, à commencer par la sphère économique. Alors que plusieurs auteurs (Lapassade, 1970 ; Ogien⁴⁶, 1995) s'accordent à prendre l'Etat comme prototype des institutions, la théorie pluraliste du droit a fait valoir l'idée que la production de normes de conduite et d'action ne relève pas exclusivement de l'activité du gouvernement⁴⁷ (Ogien, 1995, page 23). D'ailleurs, l'économiste des organisations a fait valoir l'idée que « les institutions renvoient aux règles et normes qui délimitent les actions socialement acceptables de la part des agents (Ménard, 2004) ». Ce genre de production dont il est ici question naît tout aussi fréquemment dans l'ordre des interactions en face-à-face que dans celui des relations contractuelles régies par un règlement d'entreprise ou d'établissement, ou dans celui maintenu au sein de groupements sociaux solidaires et organisés (groupes religieux, minorités, sectes, crime organisé, etc.).

Dans cette optique, la famille, l'école, l'Etat ou l'entreprise ne sont pas des institutions. Ce sont de préférence les principes (supérieurs⁴⁸) véhiculés par ces regroupements qui doivent être considérés comme des institutions. ***L'institution est donc l'ensemble des normes, règles et principes en vigueur dans un espace social donné.*** Selon cette définition, il est absurde de prendre la famille ou l'autorité politique comme institutions. En effet, si tel serait le cas, il serait possible de dire que les institutions édictent des règles⁴⁹. Mais en fin de compte les institutions sont des règles. C'est cette nouvelle définition qui permet de dire que l'organisation, l'entreprise, institue car elle

⁴⁵ Sciences Humaines hors-série, mars-avril-mai 2004, N° 44, p. 7.

⁴⁶ Pour Albert Ogien, par exemple, l'Etat fait partie des institutions, et il est une institution particulière (1995, page 28)

⁴⁷ Par ailleurs, depuis 1922, les thèses de Max Weber, énoncées dans *Economie et Sociétés*, avaient défini l'Etat comme « entreprise politique ».

⁴⁸ Entendu ici comme *principes supérieurs à l'individu ou l'arrangement institutionnel* pris isolément.

⁴⁹ Dans un article de Gérard Charreaux daté de mai 1998 sur « le rôle de la confiance dans le système de gouvernance des entreprises », on peut lire que « ... sous l'empire des règles édictées par les institutions telles que la famille ou l'autorité politique, ou encore de contrats formels ». En effet, ce disant, il relisait Francis Fukuyama (1995).

participe à l'élaboration des normes. C'est aussi dans ce sens qu'il y a accumulation et désaccumulation et que par conséquent, nous sommes en droit d'y appliquer l'approche par le capital. Ainsi, nous développerons dans la deuxième partie le concept de « capital institutionnel ».

Les idées de production, reproduction, accumulation et désaccumulation viennent repositionner les institutions dans le champ de l'économie. L'économiste qui veut analyser cet actif capitalisable se doit de se questionner sur leurs particularités. Par-dessus tout, qu'est-ce qui caractérise les institutions ? Lorsque nous aurons souligné leurs principales caractéristiques, nous pourrons mieux comprendre leur dynamique.

2.3. Caractéristiques des institutions :

Il se révèle que chaque espace social et économique développe ses propres institutions répondant à des caractéristiques générales. En cela, plusieurs auteurs issus de différents courants de pensée et de disciplines scientifiques ont apporté une contribution. En voici quelques unes des plus pertinentes :

Veblen voit une *dynamique décalée* dans les institutions. Leur caractéristique essentielle est d'être inertes, d'évoluer vers un état stable du fait même de leur dynamique interne (Thorstein COREI, 1995). Selon Clarence E. Ayres, la fonction institutionnelle est essentiellement statique. Pour lui, un caractère majeur est la « dépendance du passé » du comportement institutionnel. L'institutionnaliste américain voit les institutions soit comme un ensemble de mœurs soit comme dépendant du passé. Les institutions perdurent, selon North (1990, 1991), à travers un mécanisme d'auto renforcement (*path dependency*) favorable ou défavorable.

L'inertie et la statiticité entrevue par ces auteurs occultent une réalité évidente propre au changement et au processus d'institutionnalisation. En effet, l'auto renforcement est ce qui fait tenir pendant une certaine durée les institutions. Mais comme l'a remarqué John M. Clark, si l'analyse statique est nécessaire en économie pour comprendre la réalité économique et sociale, cela ne renvoie pas non plus à une économie figée. La nécessité de formuler des lois ne doit pas occulter le fait que les institutions sont produites par une société qui elle-même évolue.

Par ailleurs, il convient de noter que l'expression de «dynamique institutionnelle» utilisée par Commons rejette l'extrême *staticité* des institutions. Pour J.R. Commons, l'ordre qui règne dans une société à un moment donné ne peut être qualifié de naturel. La staticité est donc relative et temporaire. Les institutions significatives d'un système économique par exemple, ne sont ni éternelles ni naturelles. Les construits sociaux que sont les institutions sont soumis à une transformation endogène et à une adaptation exogène. Cette adaptation positionne les institutions d'un espace social donné dans une spirale aboutissant jusqu'à la gouvernance mondiale.

On peut à la fois reconnaître une part de conventions mais aussi d'arbitraire dans les institutions. C'est au sociologue Eugène Enriquez, empruntant le fondement de sa pensée à la psychanalyse freudienne, que nous devons une réflexion assez profonde sur les caractéristiques des institutions :

- Les institutions se fondent sur un savoir qui a force de loi et se présentant comme l'expression de la vérité. Le dogme est théorisé de façon à être indiscutable. Il peut prendre pour cela une dimension juridique car le droit participe à légitimation des institutions.
- Cette loi doit s'intérioriser dans les comportements concrets, dans les règles de vie organisées. Elle cherche l'obéissance par l'intériorisation des principes idéaux et non pas seulement par contrainte.
- Les institutions *s'originent* à partir d'une personne centrale et posent le problème de la paternité.
- Elles se présentent directement comme reproductrices, visant à toujours faire durer, à reproduire les mêmes hommes et les mêmes comportements suivant une « forme » donnée une fois pour toutes.

- Elles se présentent enfin comme des ensembles formateurs se référant à un savoir théorique légitimé. La contrainte est un élément fort de leur caractère essentiellement éducatif.

C'est entre autre pour une telle raison que l'analyse de la dynamique des institutions doit se faire sur longue période. Car les institutions s'inscrivent dans la longue durée. Cette caractéristique est fondamentale dans l'analyse de Pierre Legendre (1994) mais aussi pour Claude Ménard (opus cit.). Ce dernier souligne plusieurs autres caractéristiques des institutions. Pour lui, les institutions sont abstraites, elles sont transcendantes, c'est-à-dire qu'elles transcendent les règles spécifiques édictées par les individus ou les organisations particulières. Ménard souligne que les institutions garantissent les droits de propriété, la crédibilité des engagements. Elles ne changent que très lentement. Contrairement aux organisations⁵⁰, elles ont des effets rémanents, même lorsqu'elles se renouvellent. Rarement, elles disparaissent complètement. Les règles de la production taylorienne persistent encore. La dogmaticité romaine maintient encore ses influences dans les principes juridiques occidentaux actuels. L'éthique véhiculée par la tradition judéo-chrétienne est loin de disparaître définitivement.

Les institutions se veulent universelles. Elles sont partout. Emile Durkheim partageait avec ses contemporains l'idée que l'homme moderne s'est libéré du contrôle des institutions. Cette idée s'inscrit dans la pensée de la modernité. Toutes les relations sociales étant susceptibles d'être analysées comme des transactions marchandes, l'omniprésence de ce marché nous procure la conviction que nous sommes sortis du vieux contrôle institutionnel des sociétés non marchandes et que nous jouissons désormais d'une liberté neuve (Douglas, 1999). Mais face à cette pensée se tient le *poids des institutions au quotidien*. L'anthropologue Mary Douglas se pose alors cette question : « comment pouvons-nous penser notre situation en société sans utiliser les classifications établies par les institutions ? En réponse, le constat est que « nos esprits sont désormais sur des rails ». Là encore, il convient d'être plus clair, car les institutions ne se réduisent pas à des contraintes.

⁵⁰ Bourricaud, dans L'individualisme institutionnel, avance que « par la force des choses, tout groupement (toute organisation ou entreprise pouvons-nous dire) puisqu'il est composé d'individus mortels est un corps en voie d'extinction ». (1977, page 103).

Les institutions concernent toutes les activités. Si l'institutionnalisme dans la version la plus ancienne conçoit plutôt des institutions économiques propres au capitalisme c'est pour des raisons inhérentes aux activités économiques (rareté, conflits liés à la recherche de profit, comportement opportuniste des acteurs, etc.). Le problème de l'institutionnalisation est au centre de la réflexion sur la société industrielle, souligne la sociologie parsonienne. Les modalités caractéristiques de l'institutionnalisation dans les sociétés industrielles dépendent de l'intériorisation de normes relatives à la production, à l'organisation des tâches et des responsabilités, au partage des profits, matériels et symboliques.

Les activités non marchandes sont elles aussi objet de l'intervention des institutions. En plus des activités économiques, la scène privilégiée des institutions est le rapport social. Les développements sur le capital social en sont le reflet⁵¹. Dans une application pratique de l'approche par le capital social, nous avons constaté que les institutions ont un rôle particulier dans la constitution du tissu social (Paul, 2005).

Finalement, ce qui, a priori, doit pousser à traiter les institutions n'est pas parce qu'elles auraient la propriété de se manifester physiquement à nous, ou qu'elles seraient dotées d'intention ou d'agence, mais parce que nous les saisissons directement à travers les procédures que nous subsumons sous leur appellation (Ogien, opus cit.). Il est même possible, comme nous le verrons à travers leur rôle, d'aborder les institutions à travers une vision positive ou sous l'égide de la négation. Une chose demeure, par-dessus tout, c'est que les règles ne sont laissées à l'aléatoire ni dans leur émission ni dans leur application. C'est dans ce sens que Michel Foucault parle de dressage institutionnel.

2.4. Genèse des institutions : entre stabilité et mouvement

Légitimes ou légitimées, les institutions (comme la légitimité parsonnienne) ne constituent pas un ensemble de règles consacrées une fois pour toutes et à jamais. Il s'agit

⁵¹ Malheureusement, l'omniprésence des institutions dans l'espace social et leur importance dans la constitution ou la reconstitution de la confiance les fait confondre avec le capital social. C'est le cas de plusieurs recherches inspirées) de la *Social Capital Initiative* mise en œuvre par la Banque Mondiale en 1996. Par exemple, Nicolas Sirven a fait une application pratique intéressante du capital social au Madagascar. Pourtant, faute de l'éclaircissement du concept institution, on retrouve tout au long de son travail un englobement des institutions – au même titre que les organisations – dans cette ressource sociale (Sirven, 2004).

de principes tenus pour acceptables à un moment donné. Les institutions ont un développement à peu près semblable au processus biologique. Seulement, comme actif social, elles sont plutôt une production ou mieux une accumulation. René Kaës a replacé la production institutionnelle dans le contexte de l'espace social. La création de l'institution correspond à la formation de la société et de la culture (Kaës, 2003, page 9). Bien entendu, il n'oublie pas les dimensions psychique et individuelle au niveau desquelles se réalise une partie de la fonction des institutions.

Pierre Legendre (1994), propose de retrouver les origines de l'institution dans les textes sacrés (la Torah par exemple) ou dans les textes juridiques anciens (le droit romain). En effet la forme traditionnelle et juridique voire sociologique des institutions (approche de l'institué) retrouve bien sa base dans le vécu du passé. Cette base est renouvelée, réadaptée par les sociétés.

Dans son article paru en octobre 2002, Bernard Waliser, malgré sa confusion entre institution et organisation, a fait un effort notable dans la compréhension de l'émergence des institutions. Il repère deux modalités d'apparition des institutions selon un point de vue plutôt économiste.

Une première modalité de genèse d'une institution envisage sa création consciente et volontaire par les acteurs. Il peut s'agir de son établissement par un planificateur omniscient et omnipotent ayant le pouvoir d'en décider. Il peut s'agir aussi d'un contrat établi entre les acteurs au terme d'une négociation multilatérale. C'est ainsi que de nouveaux marchés financiers ont été mis en place de toute pièce par les autorités boursières ou que de nouvelles procédures d'enchères sont négociées. Cependant, cette vision des choses est insatisfaisante pour deux raisons majeures. Elle suppose que l'on dispose d'un ensemble préétabli d'institutions entre lesquelles il s'agit d'opter, que les effets de ces institutions sur les agents concernés puissent être prévus et que des préférences sur ces effets puissent être exprimées. Elle nécessite l'existence de méta-institutions capables de faire respecter son application par des mécanismes d'incitations-sanctions, ce qui déclenche une régression à l'infini sur l'existence des institutions. En effet, Waliser pense qu'une institution créée volontairement peut être socialement optimale (elle induit une situation qui ne peut être améliorée pour tous les agents), mais elle n'est pas pour autant

individuellement optimale (certains agents améliorent leur situation en ne la respectant pas).

La seconde modalité repérée par Waliser envisage les institutions comme résultant du comportement spontané des acteurs. Dès lors, une institution ne peut plus être étudiée comme une entité autonome potentiellement déjà là, mais en creux par ses effets sur les acteurs. Ces effets peuvent s'exercer directement sur les déterminants de choix des acteurs. Il en est ainsi lorsque des normes d'équité induisent des préférences altruistes ou lorsque des conventions taxonomiques entraînent des croyances homogènes. Mais ces effets peuvent aussi s'exercer de façon plus indirecte sur les règles d'action des acteurs. Il en est ainsi lorsque des normes de prudence ou de tradition induisent un comportement inerte. Cependant, une difficulté intervient dans l'interprétation de ces effets : la même règle de comportement (ou les mêmes déterminants) peut résulter de diverses normes ou coutumes. Ainsi, un comportement d'imitation peut résulter de normes de conformité, mais aussi à des externalités préférentielles (utilité des agents qui dépend du nombre d'autres agents effectuant la même action) ou informationnelles (incitation des agents à imiter l'autre car l'autre est censé avoir plus d'information).

Le plus fécond n'est pas de remonter à l'origine de la première institution⁵² – les hommes vivant en société ont toujours établis des normes régissant celle-ci – ni de rechercher qu'est-ce qui l'a générée. Nous avons vu que l'institution en tant que production sociale provient d'éléments ou groupes divers de la société. Le processus de changement institutionnel est encore plus pertinent dans la démarche de la compréhension du développement des sociétés. Comment des institutions en vigueur rentrent en crise pour donner lieu à de nouveaux arrangements ? L'analyse du processus de l'institutionnalisation est cruciale dans la compréhension des phénomènes d'accumulation et de désaccumulation du capital institutionnel.

2.5. Le phénomène de l'institutionnalisation

La dynamique institutionnelle prend une forme cyclique. Elle s'intéresse aux forces cumulatives qui créent des perturbations. Puis suite à une rétroactivité négative, des

⁵² Nous savons, néanmoins, et nous l'avons signalé ci-dessous, que l'institution nous préexiste.

facteurs d'auto-limitation sont nécessaires. Le jeu de ces facteurs provoque un effet de rappel plus que compensateur.

Le processus d'institutionnalisation est périodique à plus ou moins long terme et se fait en trois moments: l'institué, l'instituant, l'institutionnalisation. Donc, la vitesse d'accumulation est plus forte à court terme. A long terme, on a une sommation de courbe en U renversé qui donne une croissance lente incluant des résorptions créant des règles traditionnelles reconnues, des valeurs à utiliser dans le déroulement des activités (financières, économiques, de gestion, politiques, judiciaires, d'interaction sociale, d'interaction culturelle, etc.). Le processus contient donc changement et continuité, on ne repart pas à zéro. Le système présent est le résultat d'un passé. L'institutionnalisation s'inscrit dans cette dynamique sociale rétroactive. Nous pouvons y reconnaître deux temps :

- 1) L'individu crée l'institution pour les besoins de régulariser ses relations avec autrui. Il aime les institutions. Pierre Legendre, dans *L'Amour du Censeur* (2005), a fait un grand développement sur l'institution (entendu ici comme l'action d'instituer) de l'ordre dogmatique.
- 2) L'institution socialise, crée, institue, modèle l'individu en retour. Si l'adhésion aux règles institutionnalisées est trop forte, il est possible aller à l'excès (voir *demande institutionnelle* ci-dessous) et donc entraîner la perte de l'identité de l'individu. Si elle est trop faible, une crise s'amorce, suite à laquelle on peut assister à un changement institutionnel.

Avec l'apparition de tensions sociales, de crise en d'autres termes, un changement social s'annonce et avec le temps, les individus peuvent parvenir à créer de nouvelles institutions. En effet, René Lourau (1969), s'inspirant de la *Critique de la raison dialectique* (1960) de Jean-Paul Sartre, a observé que les institutions naissent des mouvements sociaux. Cependant, nous pouvons préciser que l'institutionnalisation n'est pas un processus par lequel on refait le monde ou plus réellement une société. Comme nous l'avons souligné ci-dessus, le nouvel institué porte des traces de l'ancien. Cela par le fait que l'instituant a été formé et a agi dans le contexte de ce dernier.

Dans les processus de socialisation, notamment par l'éducation, l'homme est vu comme une incorporation des institutions. René Loureau (en 1970), dans une thèse publiée sur l'analyse institutionnelle, a distingué trois moments très importants dans la constitution de ce que nous appellerons « capital institutionnel ». D'abord, il distingue l'« institué » qui est le pré-établi, les règles intégrées par les personnes qui finissent par leur sembler normales. Cela devient un « inconscient » que Pierre Bourdieu appellera « habitus ». Ensuite, vient l'« instituant » à travers une ébullition sociale, un groupe va mettre en œuvre un mouvement social pour remettre en cause l'institué. A partir du moment que ce mouvement instituant arrive à gagner le pari, il va y avoir une certaine stabilisation de nouvelles normes, de règles, de manière d'agir et de penser qui, si elles se cristallisent, permet de revenir à un stade semblable au premier. Ce dernier moment c'est l'« institutionnalisation ».

L'analyse inclut l'idée que l'institution a une dimension temporelle. Le processus d'institutionnalisation comprend à la fois la stabilité et le changement. Les institutions existent, elles apparaissent à des périodes différentes de l'histoire, elles fonctionnent, évoluent et peuvent à certain moment disparaître.

La production institutionnelle est aussi abordée par les sociologues de l'économie. Pour eux, les règles conditionnant l'action (économique) des acteurs sont plus amples et plus complexes que celles des économistes qui se limitent essentiellement au marché. Selon Trigilia (2002), les règles sont produites et soutenues par les structures étatiques, mais elles peuvent aussi émaner de corporations médiévales, de cartels d'entreprises, de syndicats ou de certaines catégories de groupes sociaux qui exercent leur pouvoir sur un certain territoire comme le fait par exemple la mafia. Cette idée souligne bien la multiplicité des acteurs participant dans le processus d'institutionnalisation. François Dubet (2002), analysant les relations éducatives, souligne l'importance de l'église et de l'école dans ce même processus.

Il convient tout de même de souligner que l'individu n'apprend pas ses rôles sociaux comme l'éponge absorbe le liquide dans lequel elle est plongée. Selon Bourricaud, l'individu est acteur au sens de Parsons, c'est-à-dire qu'il participe dans le processus. Les rôles et les normes sont donc par définition relatifs. Les institutions, en général, sont douées d'une certaine autonomie.

2.6. Autonomie des institutions

L'ambition des institutions est de contrôler l'humain. Pour cela, elles s'érigent en principes généraux de manière à amener les individus à l'adhésion. Elles se constituent en stock d'informations. Le processus évolue graduellement. Lorsque le tout est institutionnalisé, nous dit Schotter (1981), ni l'histoire ni les autres moyens de stockage ne sont plus nécessaires : « c'est l'institution qui dit tout⁵³ ». C'est aussi parce que la probabilité de l'occurrence du désordre est plus élevée que celle de l'ordre. Ainsi, avant de pouvoir jouer son rôle de réducteur d'entropie, l'institution a besoin de principes stabilisateurs qui empêchent sa disparition prématurée.

Cette autonomie des institutions pour exister et se maintenir a besoin de l'encrage du principe stabilisateur dans les conventions. En ce sens, les institutions dépassent ainsi le stade de conventions fragiles. Le droit joue ainsi un rôle important dans l'autonomisation des institutions. Leur but est de surmonter les difficultés initiales de l'action collective. Même si l'on sera amené à constater aussi qu'elles ne permettent pas uniquement de trouver des solutions. Parfois, la crise institutionnelle est nécessaire pour parvenir à un autre type de société. Lorsque les institutions constituent et fixent leur similitude avec ce qui est naturel et raisonnable, cela ne veut pas dire qu'elles sont valables pour tous les temps.

L'autonomie des institutions dépend aussi de son intériorisation par les acteurs sociaux. Ce que fait voir l'analyse des institutions c'est que « l'acteur, étant à la fois réglé, motivé et orienté, est pourvu d'un ensemble de ressources réelles et différenciées qui lui permettent d'assurer son autonomie » (Bourricaud, 1997). Cela ne veut pas dire que les individus dont l'action est régie par un ensemble de normes institutionnelles peuvent être traités comme des « instituants ». C'est dire de préférence qu'il ne s'agit pas d'une dépendance unilatérale, mais d'une interdépendance relativiste dans les rapports entre l'acteur et l'institution (ibid. p. 62).

A ce propos, certains anthropologues vont jusqu'à penser que le fait d'être pris dans une structure théorique est importante à la constitution de l'autonomie des institutions. Pour

⁵³ Schotter Andrew (1981), *The economic Theory of Social Institutions*, Cambridge University Press, Cambridge, MA. (cité par Boyer 2003).

David Bloor cité par Mary Douglas, « les théories mathématiques sont des institutions et réciproquement » (opus cit). Les institutions cherchent à lever l'ambiguïté par la précision. En d'autres termes, elles tendent à accomplir les mêmes tâches que les théories.

Au fait les anthropologues pour leur vision de la durabilité des institutions ressuscitent les processus mnémoniques. Ils associent le présent climat institutionnel aux modes de vie du passé et opèrent par analogie. Cette vision rencontre ses limites dans son détachement de la réalité. En effet, si les institutions s'inscrivent dans la longue durée, elles se renouvellent aussi. Cela, souvent selon le même modèle d'évolution des théories et des paradigmes.

Seulement, l'autonomie dont il s'agit est sans cesse contestée dans certaines sociétés instables. Elle l'est moins en société dite stable. Bien entendu, la relative stabilité en question dépend du poids de l'instituant. Quelle est donc une société stable ? Sur quoi peut-on se baser pour dire qu'une société est stable ? Les institutions sont-elles – ou sont-elles reconnues comme – des facteurs influençant la stabilité sociale, économique voire politique ? Il se soulève donc la question de l'intérêt des institutions.

2.7. Rôles des institutions :

Parsons, cité par Bourricaud (1977), affirme que « pour qu'une société existe, il faut que ses membres soient motivés à exécuter certains rôles et à accepter certaines disciplines ». Les types d'action personnellement ou impersonnellement accomplie par des individus sont susceptibles de trouver une explication dans les institutions. Ces dernières agissent de telle sorte que ces actions soient dénuées d'intentionnalité, dans la mesure où la responsabilité de ce que font les individus échoit entièrement aux procédures. Et ces procédures, au nom de l'intérêt général, conduisent à l'obligation de se conformer aux règles de fonctionnement propre à une administration.

Dans l'organisation, le besoin d'institution est considérable. Eugène Enriquez, dans son livre « Les jeux du pouvoir et du désir dans l'entreprise » observe que les hommes sont rassemblés pour travailler dans un système de statuts et de rôles contraignants. Les

développements récents sur les théories de motivation⁵⁴ (Maslow, Alderfer, Herzberg, Argyris), d'implication (Maurice Thévenet & Neveu) et d'engagement (Joule & Beauvois, Louche & Lanneau) soulignent à nouveau l'importance de l'intériorisation des valeurs et des normes (de l'organisation) en tant que moyen pour que l'individu adhère à la politique aux stratégies. L'application de ces différentes théories ont but de faire que les individus deviennent essentiellement les représentants de l'organisation et se dévouent à sa grandeur en s'attelant à leur rôle. En effet, comme Durkheim l'a mis en pleine lumière, au-delà des activités quotidiennes de l'organisation, les pensées individuelles sont façonnées par l'ensemble du corps social dans ses aspects à la fois actuels ou passés. Cela ne veut pas dire que la société est un programme qui se déroule imperturbablement et que l'intervention des individus y serait une erreur ou un accident. Au contraire, l'idée de socialisation retrouvée dans la sociologie de Parsons, vient avant la motivation. En cela, l'institution précède l'organisation.

Les institutions sont là pour être une base d'anticipation des actions des individus. C'est en ce sens qu'Ogien admet que « personne n'est à ce jour parvenu à décrire comme une action pourrait jamais s'engager sans que les individus qui y participent aient déjà à l'esprit, à l'instant d'agir, une idée approximative de ce qu'ils doivent faire en la circonstance » (ibid.). Cette idée constitue un cadre de significations préexistant à l'action. Les institutionnalistes, en dépit du contenu restrictif qu'ils ont assigné aux institutions, leur ont reconnu un rôle de régulation. Elles régulent et contiennent les conflits sociaux, les luttes de classe et la concurrence effrénée entre les fractions du capital. A l'intérieur des rapports de production, elles favorisent une stabilité et une paix sociale nécessaire au processus d'accumulation du capital. John R. Commons, le plus social d'entre les institutionnalistes, considère que les règles étendent et libère l'action individuelle en définissant des droits, en plaçant des limites à la volonté individuelle, en spécifiant des champs d'exercice régulé de la liberté. Son acception est un peu idéaliste, mais il aboutit à une conclusion intéressante : «les institutions rendent prévisibles les comportements des autres et contiennent temporairement les conflits. L'institution est ainsi une action collective incitant l'action individuelle et soutenant un ordre social» (COREI Thorstein, 1995). Tout en évitant de confondre l'institution avec l'action collective, nous pouvons remarquer que, dans un certain sens, elle tente de dissuader l'individu à contribuer à

⁵⁴ Dans la sociologie de Parsons, présentée par François Bourricaud (1977), dire que les acteurs sont motivés, c'est dire qu'ils ont été préalablement « socialisés » - mal ou bien (page 59).

l'action collective (ou à un bien collectif). Là son rôle économique et social paraît indiscutable.

La tradition institutionnaliste continuée jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle tient au fait que les institutions jouent non seulement un rôle de coordination des activités proposant une alternative au marché mais surtout comme instance légitimatrice de nouvelles formes de pouvoir. L'exercice de ce pouvoir semble être dévolu aux entreprises d'exercer un contrôle absolu sur l'emploi des ressources.

Nous sommes, semble-t-il, dans une société de discipline. Les institutions se posent comme des moteurs qui activent d'une part et inhibant d'autre part. Michel Foucault pense que les institutions se donnent le pouvoir de la violence légale. Mais, là, il y a, paraît-il, confusion avec bureaucratie. Les institutions se posent comme garantes de l'ordre social. Or l'ordre social est tout à fait autre chose qu'un accord spontané de préférences individuelles.

Dans le sens de la volonté de la construction d'une identification commune, les institutions jouent le rôle de canalisation et de refoulement des pulsions sexuelles et de l'agressivité. Elles gèrent des éléments contradictoires. Les institutions donnent forme au lien social tissé dans la société globale ou dans les organisations et les groupes. Elles permettent l'édification de toute collectivité humaine et sont la base des mécanismes régissant le fonctionnement de celle-ci.

La socialisation ne doit pas être considérée comme un phénomène purement répressif ni au contraire comme un processus de développement. Les normes ne sont pas des *diktats*. La compréhension se situe entre le *laxisme* et le *rigorisme*. L'individu, au sens de Parsons, n'est pas une conscience séparée qui choisirait selon des préférences indépendantes de celles de ses partenaires. Au contraire, rapporte Bourricaud, relisant Parsons, l'individu se meut dans un espace d'action qui lui fournit des points d'appui et des obstacles, des contraintes et des ressources (1997). L'individu parsonien, selon la proposition énoncée dans *L'individualisme institutionnel*, est un acteur qui choisit entre des ressources limitées selon les différentes modalités de sa coexistence avec les autres. S'il est vrai que l'élucidation du rapport entre l'acteur, les ressources dont il dispose et les contraintes auxquelles il est soumis propose à l'esprit humain le défi le plus sévère auquel

il puisse s'affronter. Toutes les disciplines scientifiques traitant de l'action peuvent trouver une raison dans les institutions. S'agit-il des sciences économiques, de gestion, de la politique ou de la société, la science de l'action commence par l'étude des normes auxquelles sont soumis les acteurs, laquelle constitue la « structure » ou l'« anatomie » de la société (ibid.).

A la pensée d'Eugène Enriquez, les institutions sont toujours exposées aux positions paranoïaques ; elles fonctionnent sur le modèle du prophète (guide qui connaît les phénomènes de causalité pouvant conduire à une amélioration) ; elles peuvent construire leurs propres mythes fondateurs. Dans son ouvrage particulièrement intéressant publié en 1992, il souligne quelques points importants quant à ce qui concerne le rôle des institutions. Une institution vise à établir un mode de régulation et a pour but de maintenir un état, de le faire durer et d'assurer la transmission. C'est ainsi que le rôle des institutions semble être celui de masquer les conflits et les violences possibles et d'autre part de les exprimer. Les institutions ont donc le rôle de l'idéal et la fonction d'assurer un ordre et un certain état d'équilibre.

La question du rôle de l'institution ramène aussi à l'idée de sacrifice de Pierre Legendre (1994). En fait, cette idée est repérée longtemps chez Sigmund Freud pour qui « L'homme civilisé a fait l'échange d'une part de bonheur possible, contre une part de sécurité » (Freud, 1920). L'homme présent dans l'institution ne peut y vivre que dans l'acceptation du système des lois et d'interdits promulgués. L'institution, nous dit Enriquez (1992), c'est l'établissement de la soumission.

Pour sa part, René Kaës parle de pacte dénégatif. Ce pacte fait taire les différends, c'est pourquoi son énoncé n'est jamais formulé. Cette recherche de consensus constitue donc une négativisation de la violence, de la division et de la différence que comporte tout lien. (Kaës, 2003, p. 33).

Les institutions, par les règles qu'elles émettent, ne représentent pas seulement des contraintes par rapport aux arrangements institutionnels, elles peuvent aussi fournir des appuis indispensables à l'organisation efficace de la production et de l'échange (Ménard, 2004). Elles veulent s'inscrire dans la justice et l'égalité pour se stabiliser.

2.8. La demande institutionnelle

La construction des idéaux-types de Max Weber, complétés récemment par Eugène Enriquez (1977), est à l'origine d'une formalisation à outrance. Les travaux de Taylor ont trouvé leur légitimation dans l'établissement de la bureaucratie. Or la bureaucratie s'installe comme la demandeuse d'institutions par excellence pour sa version formelle.

Jusqu'à présent la bureaucratie maintient son emprise sur la société (Grandguillaume, 1996) – au moins sur les sociétés occidentales. Au fait, selon Enriquez (ibid.) toutes les sociétés industrielles ou post-industrielles ont fait de l'organisation le lieu crucial de vie. Ainsi, l'offre institutionnelle, toujours insuffisante, devient inflation institutionnelle. L'instauration de la soumission accompagne ainsi l'institutionnalisation des valeurs et des interdits, la participation devient tellement réglementée qu'elle se transforme en jeux de pouvoir et de domination.

Dans son étude sur le mimétisme institutionnel portée sur la Roumanie, Bajenaru (opus cit.) souligne que le phénomène d'importation d'institutions peut avoir des effets nocifs d'inadaptation.

2.9. Apports et limites de l'analyse par les institutions

La pertinence d'une étude des institutions devient évidente à partir du moment que chacun se rend compte qu'il est tributaire des institutions pour penser ou opérer des choix (Douglas, 1999). Il s'agit d'un constat contraire aux attentes des tenants de l'individualisme méthodologique et aux illusions de l'individualisme en général. Mary Douglas, dans son livre « Comment pensent les institutions⁵⁵ », avance que l'« individu, avec ses intérêts, ses passions, son désir, n'est pas l'élément de référence ; c'est l'institution. Cela même si l'individu est impliqué dans la construction de l'institution. Parce depuis les durkheimiens, le terme n'a pas gagné en précision, une étude en profondeur semble donc s'imposer. Albert Ogien, dans son ouvrage « L'esprit gestionnaire », reprend une évidence typique à la réalité en générale et rappelle que « le destin des sociétés humaines est rarement laissé au hasard et, de quelque façon que ce soit,

⁵⁵ Bien entendu, l'auteure laisse entendre, dans la préface de son livre, que les institutions ne pensent pas (page 16). L'objectif qu'elle poursuit est d'encourager les recherches sur les « relations entre les pensées et les institutions ». Déjà dans son premier chapitre, Douglas dit que « Les institutions n'ont pas de cerveau ! »

elles sont dirigées par un personnel spécialisé dont la mission consiste, si peu que ce soit et indépendamment du succès de leur entreprise, à orienter les manières de faire des individus qu'ils gouvernent en raison d'une certaine idée de l'intérêt général » (1995). Au-delà, de sa limitation de l'institution à l'Etat (qui, entendons-nous, doit être assimilée à une organisation⁵⁶), cette assertion paraît fondamentale dans le sens où elle souligne, de façon relativement neutre l'omniprésence des institutions.

Les institutionnalistes, par exemple, loin de dépasser la confusion entre l'organisation dont le prototype est l'entreprise et l'institution ont forgé le terme d'institution organisée. «L'entreprise est l'institution organisée centrale du capitalisme » lit-on dans COREI Thorstein (1995, p. 36). La théorie prônée admet bien l'idée que les institutions sont l'expression de la stabilisation de compromis sur les règles de l'action collective. Toutefois, l'action collective en question est trop restreinte aux dimensions du capitalisme (économique).

Il est possible d'analyser les institutions selon deux visions opposées. D'abord, et c'est l'énigme de la sociologie, celle de la part que tiennent les manières de faire et de penser contraignantes dans la conception et le déroulement des conduites individuelles. Cette idée s'en tient aux termes proposés par Emile Durkheim pour définir les institutions. A l'inverse, le sociologue Georges Simmel est plus positif dans sa vision des institutions. L'institution permet dans ce deuxième sens de rapporter la nature forcément individuelle des conduites à un ensemble de règles qui, parce qu'elles sont génératives, assurent la coordination entre individus et garantissent le bon déroulement de la vie sociale. Cette définition compréhensive des institutions propose de tenir la contrainte comme principe contenu dans les règles de l'action. Cependant, c'est en cela que la multiplication à outrance des institutions dans une société peut déboucher à une inflation institutionnelle qui alourdit et rend difficile le cours des activités et des rapports entre les individus. Il en est de même de la dimension judiciaire des institutions. La recherche de l'égalité sociale et/ou économique peut avoir des effets a-évolutifs et un feed-back négatif. Il s'agit en retour d'une considération et d'une rémunération injuste concernant certains efforts individuels.

⁵⁶ L'auteur lui-même a tâché de montrer que l'Etat est administré par les principes émanant de l'idéologie gestionnaire et devient de plus en plus le théâtre du pouvoir managérial. Vincent de Gaulejac (2005) abonde aussi dans ce sens.

L'approche par les institutions heurte à quelques difficultés majeures. Le caractère inerte des institutions d'une part et leur évolution (disparition partielle des anciennes formes) d'autre part rend difficile voire inopérant le fait de tabler sur les institutions en soi pour analyser le contexte régulateur de la vie en société. Talcott Parsons, qui a travaillé sur le système normatif, a constaté qu'aucun système normatif n'est efficace par lui-même. Pour lui, l'efficacité de ce système s'explique par l'apprentissage, au sens de l'éducation morale de Durkheim. Par ailleurs, Parsons parle du processus de légitimation. Il définit la légitimation comme « un mécanisme d'allocation de l'autorité par lequel différentes collectivités particulières deviennent capables d'acquérir et d'utiliser du pouvoir » (Parsons, 1969, p. 488 cité par Bourricaud). Ce processus conduit à la mise en œuvre de ce qui est tenu pour désirable et convenable. Cela fait prendre en compte l'existence d'obstacles à cette réalisation.

L'approche par les institutions est ainsi limitée même si sa compréhension nous sert de préalable. En effet, la critique de l'institution renforce l'institution. Pour mieux saisir ces règles dans leur ensemble et leur complexité, règles entendues parfois comme les valeurs que véhiculent les organisations et la société entière, nous faisons appel à l'approche « capital » en utilisant le concept de « capital institutionnel » entendu comme la batterie d'institutions en vigueur dans un espace social donné.

Au-delà de toutes confusions, le nouveau type de capital proposé dans la présente recherche pourra englober les dimensions sociale, comportementale et régulatrice d'un espace social donné. Le capital institutionnel rassemble à la fois l'économique et le social. Il dépasse non seulement la simple sphère de l'entreprise avec ses productions marchandes ou non marchandes. Il englobe tout l'espace organisationnel avec l'exercice de pouvoir et les conflits qui lui sont associés.

A l'instar du capital social, le capital institutionnel mérite d'être développé. Car pour le meilleur ou pour le pire, les individus partagent réellement leurs pensées et harmonisent leurs préférences dans une certaine mesure ; et ils ne peuvent prendre de grandes décisions que dans le cadre des institutions qu'ils construisent (Mary Douglas, opus cit.).

DEUXIEME PARTIE

LE CAPITAL INSTITUTIONNEL

CHAPITRE III. LE CAPITAL INSTITUTIONNEL : UN NOUVEL OUTIL DE LECTURE ET D'ANALYSE

Les institutions diffèrent d'une société à une autre. Elles sont appréhendées localement. Tel individu selon sa position dans la société peut prétendre attribuer aux institutions un caractère contraignant, tel autre pour des raisons différentes peut trouver dans les institutions des facteurs de développement. Il convient donc de dépasser l'échelle de l'individu ou d'une organisation pour accéder à l'échelle d'un espace social. A ce moment-là, nous pouvons analyser le rôle joué par ces actifs dans le processus de développement économique et social. La croissance économique d'un espace donné est rarement imputable à une organisation (ou une entreprise en particulier). De la même façon, les institutions ne concernent pas un acteur ou une organisation en particulier. Elles constituent une ressource collective, capitalisable, renouvelable, destructible. D'où l'idée de capital.

3.1. Origines de l'idée du capital

La théorie économique traditionnelle a tendance à voir dans le capital un terme essentiellement axé sur les biens physiques, comme les outils, les bâtiments, les véhicules. Plus récemment, les économistes ont redéfini le terme de capital au profit d'un sens plus large.

Les interprétations et les analogies d'expression augmentent de plus en plus le nombre des capitaux connus actuellement. Tout d'abord, il y a le capital économique qui regroupe le capital financier et le capital naturel.

- Le capital financier : titres de propriété et créance (actions, obligations...) sur des entreprises ou autres organisations possédés par des entités

légales (personnes physiques ou morales). Le développement des marchés financiers a fortement influencé la notion de capital, devenu, sous cette forme, un bien fongible.

- Le capital naturel dont fait partie le capital infrastructurel.
- Le capital humain qui regroupe le capital intellectuel et le capital santé.
- Le capital social défini par Pierre Bourdieu comme l'ensemble des ressources actuelles et potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissances mutuelles⁵⁷.
- Le capital culturel

L'expression *capital symbolique* est employée pour désigner toute forme de capital (culturel, social, ou économique) ayant une reconnaissance particulière au sein de la société. Mais la diversité des opinions sur le contenu des institutions ne devrait pas en faire un capital. Cependant, par analogie aux capitaux regroupant les ressources sociales (capital social, capital humain, capital culturel), nous avons constaté que le paquet institutionnel présente les trois caractéristiques du capital : accumulation, fongibilité et rentabilité. D'ailleurs, Arrow a admis l'idée que les institutions sont une forme de capital.

Au sens premier de Marx, le concept capital revêt une double définition ou un double mode d'existence. Fausto (1996), citant Marx, a retrouvé l'idée que le capital est de « la valeur qui se valorise »⁵⁸. En effet, au-delà de la simple dichotomie opérée par Marx pour la définition du capital (forme et matière, ou mieux, valeur d'échange et valeur d'usage pour désigner respectivement argent et marchandises), la notion de *valeur* peut nous apporter des éclairages intéressants dans la compréhension d'autres types de capitaux. Marx avait laissé une porte ouverte à la possibilité de développements postérieurs sur les capitaux immatériels. Même lorsque sa définition de base tient à la dimension tangible et matérielle, il a reconnu que le capital est une *essence mystérieuse*.

⁵⁷ Cette définition est proposée par Bourdieu en 1980 dans un article intitulé « Capital social : Notes provisoires » publié dans les Actes de la Recherche en Sciences Sociales.

⁵⁸ Ruy Fausto (1996) a traduit ce passage de Marx (livre I des Théories sur la plus value) où ce dernier définit le capital comme suit : « Le capital est (...) valeur d'échange (...) mais valeur qui se valorise, valeur qui, par le fait d'être valeur, crée de la valeur, croît comme valeur, reçoit un accroissement (inkrement).

Sans se réclamer marxiste, on peut revenir à la logique d'accumulation, tandis que les processus évolutionnistes présentent la genèse d'une institution sur une table rase, comme une pure émergence au cas par cas à partir des seules actions individuelles. En fait, une institution ne naît pas dans un vide institutionnel, mais au sein d'un système social déjà doté d'institutions préalables sur lesquelles elle peut s'appuyer. L'institution nouvelle peut recevoir en amont un exemple ou un support d'autres institutions ou voir en aval ses effets renforcés ou légitimés par d'autres institutions. Par exemple, l'émergence du marché suppose que soit déjà garanti en amont un droit des contrats et une confiance mutuelle, et que soit soutenue en aval des sanctions imposées par l'Etat ou que des efforts de socialisation soient consentis. En ce sens, il y a une ressemblance entre le processus d'innovation institutionnelle ressemble en cela au processus d'innovation technologique dans lequel les technologies s'appuient également les unes sur les autres. Ce processus au cours du temps aboutit à une accumulation. La conjonction des différents foyers contemporains d'accumulation constitue une production symbolique que nous appelons « capital institutionnel ».

3.2. Elucidation du concept

Le concept « capital institutionnel⁵⁹ », déjà utilisé par plusieurs auteurs, mérite ici une certaine élucidation. En effet, dans la plupart des occurrences du terme dans la littérature, il est ordinairement confondu avec le capital financier. Le premier auteur à utiliser le terme avec une résonance socio-économique est André Micallef en 1969. L'idée de Micallef, bien que peu claire, n'a pas eu un écho immédiat.

3.2.1. Vers une définition du capital institutionnel

La manière dont une société oriente son développement dépend largement de son *capital institutionnel*. Force est donc de constater que cet actif social est primordial dans l'accumulation, la gestion, la répartition des ressources matérielles et immatérielles d'une société. C'est parce qu'il est difficilement saisissable, puisqu'il pénètre tous les domaines de la vie sociale, qu'il est confondu parfois avec le capital social. Par exemple, on peut

⁵⁹ Si le concept de « capital » est bien connu, celui d'« institutionnel » n'est utilisé qu'à partir de 1939 (Dictionnaire étymologique, Hachette 2007) par dérivation du mot « institution » lui-même emprunté du latin « instituire ».

remarquer que dans plusieurs études de la Banque Mondiale, comme plusieurs autres productions d'auteurs différents, le capital institutionnel est défini comme le capital financier d'une organisation. Ce sens est complètement étranger – et trop restrictif d'ailleurs – au développement qui concerne cette recherche. Cependant, l'origine de cette confusion est à chercher dans celle déjà citée entre organisation et institution. En effet, la Banque Mondiale définit, à tort, les organisations de crédit comme des « institutions financières ». On ne peut parler de capital institutionnel en dehors du sens retenu pour le concept institution. L'épithète « institutionnel » ne signifie-t-il pas « qui a été érigé en institution » ? (Cornu, 1987).

L'introduction récente de la notion de gouvernance dans l'économie est venue ajouter une pierre importante dans la construction conceptuelle de ce type de capital. Dans son niveau micro sociopolitique, la gouvernance de confiance est nécessaire au fonctionnement efficace et équitable de la dynamique sociale. La gouvernance, manière de gouverner, nouvelle organisation du pouvoir et de la société, étant entendue ici comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains.

Le capital institutionnel peut être défini comme l'« ensemble des institutions, (valeurs, normes, principes et règles) sociales, économiques, juridiques ou culturelles qui déterminent, influencent ou régulent les comportements individuels ou collectifs ». Le capital institutionnel est donc entendu comme « **le stock d'institutions spécifiques à un espace social donné** ». On peut aussi parler de flux, dans le sens où les principes institutionnels se transmettent dans le temps (entre les générations) et dans l'espace (à l'intérieur de l'espace social en question par diffusion et à l'extérieur de cet espace par analogie ou imitation).

Nous appelons donc *capital institutionnel* l'ensemble des « *institués*⁶⁰ » qui modulent ou encadrent les activités humaines (privées ou publiques, économiques ou sociales...) et les comportements des individus.

⁶⁰ En d'autres termes, l'ensembles des institutions acceptées comme telles.

3.2.2. *Caractéristiques du capital institutionnel*

Le capital institutionnel relève des capitaux immatériels⁶¹ et des ressources sociales. Il est un bien collectif, non appropriable par un individu privé. Il est le produit de l'organisation sociale et dépend des institutions. Il est profitable pour la communauté et pour l'individu. Il peut être accumulé tout comme il est destructible selon un processus à long terme. Il est reproductible. Il se reproduit selon un modèle semblable aux *artefacts*. Selon Eugène Enriquez (1992), les *artefacts* sont des ensembles qui, créés au départ par l'homme, sont pris dans un processus d'autonomisation qui les détache de leurs créateurs, les fait fonctionner dans une sphère indépendante ayant ses lois, et qui finit par influencer, conditionner, parfois même totalement transformer et diriger les conduites humaines. Par ce caractère normatif, il délimite l'acceptable dans une société à une certaine période. Dans beaucoup de société, le progrès est venu suite à la mise en place d'un certain nombre d'institutions.

Comme le capital social, il n'est pas la propriété privée d'un individu, contrairement au capital humain ou émotionnel. Le capital institutionnel peut être considéré comme une ressource collective. Il est impersonnel. Bien entendu, cette idée de ressource semble être paradoxale, dans le sens qu'elle contraint et facilite à la fois. Mais dans le sens de l'action collective (Veblen, Commons) ou publique (Ogien), l'idée de ressource peut valoir. La différenciation se fera alors au niveau de l'usage qu'on en fera.

Une autre caractéristique fondamentale du capital institutionnel est qu'il est **spécifique à un espace social donné** et connaît des limites géographiques. Sous l'influence de la dynamique instituant – institué, il connaît des limites temporelles. Il varie en fonction des institutions qui le constituent, sachant que ces dernières évoluent au rythme des changements sociaux et selon le modèle des paradigmes. Toutefois, il convient de remarquer que comme les institutions dont il est constitué, le capital institutionnel s'inscrit dans la longue durée, et ne change que très lentement.

Le capital institutionnel n'est pas un facteur de production comme le croit Micallef (opus cit.). Par contre, il participe au processus de la production. Il appartient aux

⁶¹ Comme le note Ménard, les institutions dont il est constitué sont des éléments abstraits (Ménard, 2004).

conditions de production, aux capitaux participant au développement (Shyaka, 2003). Mais il garde son rôle de régulateur. S'il était un facteur de production, il serait appropriable par un individu (le capitaliste ou l'entrepreneur par exemple). Comme nous l'avons vu ci-dessous, le capital institutionnel est une ressource collective dont la rentabilité est d'abord collective, avant de profiter à l'individu. L'attribut « facteur de production » renforcerait la confusion déjà connue entre les organisations et les institutions.

3.2.3. Constitution du capital institutionnel

Le capital institutionnel se compose, selon les idées de John F. Helliwell (2001), des institutions publiques, privées et sociales qui garantissent le fonctionnement de la dynamique sociale, économique, politique et culturelle. On retrouve ordinairement les institutions économiques, les institutions financières, les institutions politiques et les institutions sociales.

Il existe un processus d'accumulation et un processus de désaccumulation communs à toutes les formes de capital. Il en est de même du capital institutionnel.

L'accumulation du capital institutionnel dans une société peut se faire suivant deux directions différentes selon la présence d'institutions dites formelles et d'autres dites informelles. Les institutions dites informelles dépendent fortement de la confiance sociale⁶² et de la sphère privée tandis que les formelles relèvent davantage du cadre administratif et législatif en vigueur.

En effet, la constitution du capital institutionnel se réalise de différentes façons. Tout d'abord, elle peut se faire par la production de règles formalisées faisant objet de loi ou imposées par l'autorité légitime. Elle peut se faire aussi par les règles tacites (formelles ou informelles) acceptées (et par conséquent mises en pratique) par la communauté ou l'espace social en question. Enfin, les accords à l'intérieur des réseaux tendent à faire autorité au-delà du monde des affaires. Il se révèle judicieux de prendre en compte le processus juridique dans la constitution du capital institutionnel.

⁶² Voir aussi la parallèle entre le capital institutionnel et le capital social ci-après.

La perte de capital institutionnel se fait par désinstitutionalisation. Ce processus, inverse à l'institutionnalisation, se fait ordinairement lors des crises institutionnelles. Les cycles de production d'institutions ne se font pas toujours dans un cadre amiable, de partenariat comme dans les réseaux. Le renouvellement des règles est parfois imposé par le contexte⁶³. Cette idée est d'ailleurs conforme à la théorie épistémologique propre à l'évolution des paradigmes (Kuhn, 1972). Comme le capital social, le capital humain ou physique, le capital institutionnel peut se dégrader. Les phénomènes d'accumulation et de désaccumulation sont soumis à une certaine cyclicité et la dimension historique est importante dans le déroulement de ces phénomènes.

3.3. Rôle du capital institutionnel

Les effets pervers entraînés par le matérialisme historique de l'économie capitaliste ont déjà suscité des débats favorables à l'émergence du rôle du capital institutionnel. Le principe de justice sociale n'implique pas seulement la lutte contre la pauvreté. Il s'agit aussi de combattre les inégalités causées, pour une part, par la perspective conflictuelle cristallisée à travers le colonialisme et la lutte des classes. La correction de ces effets pervers suppose des institutions fiables et fortes.

Par ailleurs, la remise en question de la rationalité de l'Homo oeconomicus des économistes classiques à travers la rationalité procédurale a donné lieu à la fin du siècle dernier à une nouvelle branche de l'économie appelée « économie néo-institutionnelle ». Le développement du néo-institutionnalisme nous propose des éléments soulignant l'intérêt de la coordination des activités économiques autrement que par le marché et la hiérarchie. Le manque d'information, l'asymétrie de l'information et l'importance des coûts de transactions, en un mot la remise en cause du postulat de rationalité et de marché efficient a ouvert la voie à ce nouveau rôle joué par les institutions. Les institutions ont pour but de réduire l'incertitude dans les échanges entre les hommes. Les dispositifs institutionnels, supports à ce nouveau type de capital, peuvent jouer un rôle considérable

⁶³ Certaines grandes organisations internationales productrices par excellence de règles sont parfois soumises à des contextes d'urgence de renouvellement. Par exemple, une organisation comme le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) a dû se reformer et se transformer en OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Même après ce changement décisif, les renouvellements disciplinaires se font assez souvent.

dans la bonne gestion locale. Le capital institutionnel est ce qui fait la connexion cruciale entre les institutions, les coûts de transactions et la théorie néoclassique.

Par ailleurs, nous avons montré que dans les objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté, l'accumulation de cette forme de capital peut jouer un rôle incontestable dans la régulation des processus enclenchés au sein de la dynamique sociale (Paul, 2005). Même si la littérature n'est pas encore abondante sur ce type de capital, certains travaux ont déjà justifié son importance. Ainsi, dans une étude réalisée par l'agroéconomiste Robin Marsh (2002) pour la FAO, il a été vérifié dans plusieurs pays (Yémen, Mali, Mozambique) que les institutions locales jouent un rôle de support pour le capital social et sont importantes pour les populations dans la gestion des ressources naturelles. Seulement, la considération de Marsh est limitée du fait de la confusion des institutions avec les organisations. Un des rôles incontestables des institutions est de faire coïncider ou mieux se rapprocher les choix individuels des choix sociaux (communs). En ce sens, le capital institutionnel, en tant que ressources collectives (biens collectifs selon Micallef) joue non seulement le rôle de régulateur social mais il permet (ou du moins tente) d'ajuster l'intérêt privé à l'intérêt collectif.

Le travail de Anastase Shyaka, chercheur au centre de gestion des conflits à l'université nationale du Rwanda, mérite une attention particulière ici. Il est l'un des rares auteurs ayant cité ce terme – sans prendre soin de le définir – sans confusion évidente avec le capital social. Docteur Shyaka, dans ses analyses de la résolution de conflits, a remarqué que le capital institutionnel, avec les capitaux humain et culturel, est responsable de la propulsion des interactions dont résulte le bien-être des sociétés. Il pense que ces capitaux déterminent les règles du jeu social, l'organisation de la société, la gouvernance, la participation et la justice.

3.4. Les contours du capital institutionnel et ses différences avec le capital social

Les frontières entre le capital social et le capital institutionnel ne sont pas faciles à déterminer pour plusieurs raisons. Bien que Arrow développe l'idée que les institutions sont du capital (1998, page 45), plusieurs économistes en viennent à souligner qu'il y a peu de différence entre le capital social et les institutions. Or, plus tard, Arrow a pris position

contre l'idée de l'utilisation de la métaphore de « capital » dans l'expression de capital social, notamment dans l'analyse économique. La Banque Mondiale⁶⁴ a admis que les frontières sont floues entre les actifs sociaux (Banque Mondiale, 2003, p. 38). En effet, elle a fait du capital social une « boîte noire ». Le fait que le néo-institutionnaliste Douglas North ait traité du capital social a ouvert la voie à d'énormes confusions. Il a été démontré que le capital social peut jouer un rôle important dans la performance économique (Paul, 2005)⁶⁵. Cependant le rôle de régulation du capital institutionnel permet clairement de distinguer les deux actifs sociaux. Ils sont tous deux importants pour la stabilité sociale et les conditions préalables à l'accumulation du capital économique (Paul, opus cit.).

En 1996, la Banque Mondiale a lancé la « social capital initiative » et a étendu le sens du capital social aux institutions de manière à en faire des synonymes. Ainsi est ouverte la possibilité d'une confusion entre le capital social et le capital institutionnel. Il convient donc de préciser en quoi ces deux capitaux du système social sont différents.

En effet, le capital social et le capital institutionnel maintiennent des relations étroites. Emile Durkheim, pense que le lien social élémentaire n'est formé que lorsque les individus ont intériorisé mentalement un modèle de l'ordre social. Cette pensée laisse entendre l'importance primordiale des institutions dans la constitution d'un climat social stable. Au-delà des confusions, certaines différences peuvent être soulignées. Le capital social a une dimension individuelle tandis que le capital institutionnel est purement collectif et ne peut être individualisé. L'individu qui vit dans l'espace social donné en bénéficie comme un bien public auquel on ne peut – ou ne doit – l'exclure. Alors que le capital social peut se développer à l'intérieur d'un groupe en excluant les non membres (Portes & Landolt, 1996), le capital institutionnel se propose de faire en sorte que toutes les activités économiques et les interactions sociales dans quelque cadre qu'elles se réalisent ne soient pas au détriment de l'individu et de la communauté. Le capital social se constitue à la merci des changements culturels et sociaux. Ses effets peuvent facilement être dilués dans l'opportunisme (Portes, opus cit.) à outrance, l'absence de règles ou la non application des règles en vigueur. En ce sens, nous pouvons avancer que les principaux

⁶⁴ Récemment, la Banque Mondiale a utilisé l'expression « capital social » comme synonyme de « institutions » dans l'analyse du développement international (Grootaert & Van Bastelaer, 2002).

⁶⁵ En effet, dans notre premier développement sur le capital institutionnel, il y a eu des éléments de confusion entre les organisations et les institutions. Cela a conduit à l'utilisation d'indicateurs non appropriés dans le cadre de la présente recherche. Actuellement, nous écartons tous les éléments qui feraient prendre les institutions comme relevant du capital social ou comme synonymes d'organisations.

effets du capital social dépendent du capital institutionnel. Le capital social s'accumule et se valorise mieux en présence d'un niveau considérable de capital institutionnel.

CHAPITRE IV. INTERET DU CAPITAL INSTITUTIONNEL DANS L'ANALYSE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

4.1. L'heuristique du thème

Une notion n'a d'intérêt que si elle est reprise et travaillée par d'autres chercheurs, et sur d'autres terrains empiriques que celui pour lequel elle a été forgée (Lafaye, 2005). Ce principe vaut pour la notion de « capital institutionnel ». La Banque Mondiale a utilisé cette notion pour caractériser le montant financier des organisations de crédit en Afrique (Calmeadow, 2001). Ce sens a été vite repris par les banquiers pour définir l'actif financier⁶⁶.

Dans le cadre de cette recherche, le capital institutionnel est entendu comme actif social collectif. Il se pose comme un élément crucial pour la compréhension des phénomènes de croissance mais aussi de développement économique et social. Dans son article publié en 1969, insuffisamment pris en compte pensons-nous, Micallef a travaillé d'un type spécifique de capital national qu'il appelle capital institutionnel collectif. Il pense que ce dernier peut être intéressant pour le calcul économique.

Une théorie s'implante grâce à sa capacité de s'intégrer dans d'autres théories. Dans cette optique, l'anthropologue Mary Douglas, en 1999 (p. 65), s'est penchée sur une analyse de l'institution. Elle a apporté une contribution théorique intéressante. Elle a appelé à l'esprit la nécessité de mettre en évidence le fait que les processus cognitifs les plus élémentaires d'un individu sont dépendants des institutions sociales.

Le thème de capital institutionnel trouve la base de toute son heuristique dans la prise en compte des coûts de transaction. C'est pourquoi, il est transversal à la théorie des organisations et la théorie économique (dans sa forme de Nouvelle Economie Institutionnelle). C'est aussi dans cet ordre d'idée qu'il se révèle une alternative pour les PVD. En effet, la dynamique du capital institutionnel (accumulation, renouvellement, ajustement et mouvement des flux) est un enjeu pour certaines sociétés. Voici ce que

⁶⁶ Ce terme est utilisé par exemple par The world council of credit unions pour signifier l'actif financier (des coopératives d'épargne et de crédits). Voir www.woccu.org/pdf/pearls_fr.pdf document visité en juillet 2006 ou http://www.woccu.org/best_practices/bp_files/1068675421institutional_capital.pdf visité en août 2006.

soutient Trigilia (opus cit.) à juste titre : « Plus ce retard dans l'ajustement des institutions est grand, plus le coût auquel la société s'expose en termes de gaspillage (chômage, pauvreté non nécessaire, perte de bien-être collectif) augmente. Cela peut même aboutir à des conflits sociaux dus à la carence des institutions dans la régulation des problèmes d'adaptation » (p. 83).

4.2. Rôle du capital institutionnel dans le processus de développement

Le capital institutionnel tel que nous le concevons est un élément stratégique du développement. Il maintient des interactions avec d'autres formes de capital (de nature collective ou individuelle) et participe à la régulation des rapports (sociaux et de production).

Le capital institutionnel est un des principaux éléments de la croissance économique. Il permet d'appréhender les conditions dans lesquelles cette croissance se réalise et comment elle peut contribuer au développement économique et social.

Le capital institutionnel agit sur les facteurs (tel que l'incertitude et l'opportunisme) qui font augmenter les coûts de transaction. Il réduit les coûts et facilite les transactions. Il tend à réduire l'informel dans les activités économiques en établissant un cadre de référence simplifiant les procédures arbitraires. C'est en ce sens qu'il représente un enjeu dans les pays en voie de développement dans lesquels la part de l'informel est élevée et constitue un problème majeur au développement à cause de l'incertitude élevée. En effet, pour parvenir à l'accumulation des richesses dans le temps, c'est-à-dire le développement économique, il faut que l'innovation s'adjoigne à la légitimité, nous dit Trigilia (ibid.). Si l'on prend l'exemple particulier de l'*entrepreneuralité*, elle dépend du contexte social⁶⁷, autrement dit de la présence d'institutions sociales qui la facilitent ou l'entravent. La sociologie des pays et des régions sous-développées sont là pour le montrer.

Dans certaines sociétés, le problème se pose parce que les institutions sont soit non respectées, soit les tentatives de mise en œuvre sont parfois synonymes de lourdeur administrative. En revanche, élaboré de manière consensuelle et répondant aux besoins de

⁶⁷ L'expression d'« encastrement » de Karl Polanyi (1886-1964) replace bien l'activité économique dans le contexte des institutions sociales. Dans son œuvre la plus célèbre, *La grande transformation* (1944), il conclut que « dans une société humaine, il n'y a pas un déterminant unique ».

la société concernée, le capital institutionnel peut être un facteur de développement intéressant. La croissance économique sera plus forte et les investissements étrangers seront facilités. La confiance qui s'établira fera augmenter le capital social et ce dernier, à son tour, contribuera au développement économique et social (Paul, 2005). A ce propos, le socio-économiste italien Carlo Trigilia se rend célèbre en soutenant que « l'activité économique prend des formes concrètes dans l'espace et dans le temps qui sont influencées par la manière dont les différentes institutions régissent les activités de production, de distribution et de consommation, et en conditionnent l'action des sujets » (opus, cit.).

Au moins trois conditions sont nécessaires à ce processus. Tout d'abord, la nature des institutions politiques et étatiques (entendu au sens de règles définies par les instances dirigeantes et non comme l'administration en tant qu'organisation) inspirera confiance dans les organisations administratives. D'où des effets positifs sur le climat sécuritaire (au niveau interne) et sur les contrats de partenariats (au niveau externe). De la même façon, la nature des institutions économiques influencera les organisations économiques, productives et sociales. Le travail se développera et l'épargne s'accroîtra entraînant avec elle le développement des affaires. Enfin, la qualité des institutions sociales et culturelles, même dans leur état informel, entraînera des changements culturels et mentaux qui accompagneront la croissance économique pour aboutir au développement économique et social désiré.

Par ailleurs, l'inflation institutionnelle, c'est-à-dire la course effrénée à l'institutionnalisation à outrance peut engendrer une lourdeur procédurale gênant le bon fonctionnement des espaces de participation, rendant flous les objectifs et facilitant la multiplication des effets pervers. Il existe des actes d'opportunisme qui rendent possible la manipulation de l'individu à son insu par les structures sociales auxquelles il appartient, dont il a internalisé les valeurs et dont son comportement découle, volontairement ou involontairement, consciemment ou inconsciemment. Cependant, il est des cas où il peut se révéler un véritable frein au développement.

4.3. Effets pervers potentiels du capital institutionnel

Les *a priori* ne doivent pas occulter les éventuels effets pervers possibles d'un tel actif. Il est d'ailleurs possible d'en trouver pour tous les types de capitaux. Alejandro Portes et Patricia Landolt (1996) ont analysé le « down side » du capital social et ils ont trouvé que les mauvaises pratiques du « *passager clandestin* » peuvent avoir des conséquences néfastes du capital social. Il peut en être de même pour cette ressource collective qu'est le capital institutionnel.

Il y a lieu de considérer les effets pervers liés à la nature des institutions notamment si ces dernières ne correspondent pas au contexte social et culturel. Les institutions ne sont que rarement respectées dans ce cas. Celui qui les respecte est comme pénalisé. Lorsque le *passager clandestin* a pour lui « la part du lion », le capital institutionnel perd de son importance réelle. Il existe aussi les mauvaises conséquences liées à l'inflation institutionnelle. L'extrême abondance des règles les rend floues et inapplicables. Enfin, d'autres effets pervers sont imputables à l'application des règles. Dans des sociétés où la corruption est courante, la partialité tend à ronger la régulation impulsée par les institutions. Dans la théorie de l'analyse stratégique conceptualisée par Michel Crozier et Erhard Friedberg, la connaissance des règles est une des principales ressources du pouvoir. L'acteur qui maîtrise le mieux les institutions en vigueur détient un plus grand pouvoir sur les autres dans le système. Il est donc plus apte à influencer les rapports sociaux. Les théoriciens et les praticiens du management de l'implication et de l'engagement savent bien manier les institutions pour faire travailler les membres d'une organisation. Les sociologues et les psychosociologues connaissent aussi la question d'éthique liée à l'application démesurée de ces méthodes.

La focalisation sur les règles et les procédures conduisent à la production de nouvelles règles encore plus subtiles et dont la compréhension se complexifie. Lorsque tous les efforts sont concentrés à les analyser, on risque d'oublier le but principal de l'organisation. D'ailleurs, l'hypothétique sélection des institutions – limites de l'évolutionnisme – ne comporte pas mécaniquement le renforcement des plus efficaces.

Robert K. Merton, chef avec Talcott Parsons de l'école structuro-fonctionnaliste, a constaté certains effets de dysfonctionnement dans son analyse de la bureaucratie :

dépersonnalisation, déresponsabilisation des employés après intériorisation des règles, réduction de leur créativité. Si Merton a dépassé Weber en montrant le risque de rigidité de l'extrême exigence de régularité, le système le plus efficace n'est pas non plus totalement égalitaire. Seulement, il est utile ne pas mélanger les institutions socialement acceptables traitées ici avec ce que Dubet (opus cit.) appelle « institutions illégitimes ».

Ces limites ne sont pas propres uniquement à ce type de capital. Certaines ne sont qu'hypothétiques et ne peuvent servir de tremplin de découragement dans l'étude des institutions à travers cette nouvelle approche de capital institutionnel. Bien au contraire, la nouvelle de lecture ici proposée mérite un plus ample approfondissement.

4.4. Nécessité et conditions de développement de cette nouvelle grille de lecture

La présente tentative mérite évidemment un plus profond développement. A travers des études empiriques, une quantification, sinon une mesure de cet actif semble faisable. Des études sur le terrain pourront permettre de mieux prendre en compte l'importance du capital institutionnel dans le développement économique. Pour cela, il faut tout d'abord conceptualiser et bien comprendre les notions d'institution⁶⁸ et de capital institutionnel. Une expérimentation de cette grille de lecture devient donc nécessaire afin de mieux asseoir les bases théoriques de ce que nous proposons d'appeler une « *instituéologie*⁶⁹ ».

Nous avons cité quelques éléments constitutifs du capital institutionnel. Il s'agira de tester empiriquement des indicateurs de mesure de cet actif afin de conceptualiser au mieux ce que nous proposons d'appeler une théorie du capital institutionnel.

Cependant, comme pour toutes les autres formes de capital, le début de la démarche de modélisation ou tout simplement de quantification ou de mesure suppose des mesures empiriques valides. L'expérimentation de cette recherche se fera dans un contexte choisi selon un certain nombre de critères. Un espace social donné comportant un ensemble d'activités et d'interactions entre les acteurs offrira des conditions particulières d'étude.

⁶⁸ C'est en effet à ce travail de débroussaillage que nous nous sommes appliqué dans le cadre de ce mémoire. Une définition du capital institutionnel est aussi proposé pour anticiper une éventuelle recherche plus approfondie du thème.

⁶⁹ Du latin *instituo*, j'institue, et du grec *logos*, étude, discours, science. Le terme est forgé et proposé par l'auteur.

Cela afin de dégager des résultats permettant d'étendre les conclusions. En effet, dans les sociétés en état de déconstruction et reconstruction – comme par exemple certaines microrégions en Amérique Latine – le façonnage du lien social, l'énonciation des règles et la production des significations se font dans un univers restreint⁷⁰. D'autres sociétés bénéficient actuellement d'un renforcement institutionnel externe (Haïti ou certains pays du continent africain). Elles pourraient être un terrain privilégié dans le cadre d'une telle recherche.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous contenter de définir ici les conditions méthodologiques d'une recherche de pareille envergure. Nous pouvons seulement avancer quelques réflexions précoces. Il est nécessaire d'éviter le paradigme positiviste, sinon en adopter un aménagement, car la société se conçoit sous l'aspect d'une création permanente et incertaine, d'une production continue, jamais achevée, toujours à reprendre. S'il y a quelque chose de « posé » ou de positif, ce ne serait que l'évidence de l'existence des faits, dont l'institution en ferait partie. La société ne doit pas être vue comme un ensemble construit déjà fait (Douglas, 1999). Elle n'est pas non plus « un tout organique doué d'une vie propre distincte de ce que ses parties entretiennent entre elles et supérieure à elle » (Rawls, 1971⁷¹). Seulement, de l'interaction des parties se dégagent des principes supérieurs qui modulent l'activité des parties, le capital institutionnel.

Les sociétés ne sont pas uniquement ce qu'elles paraissent être, ni ce qu'elles disent être. Parce qu'il est contraire à l'esprit scientifique de retenir uniquement les faits qui nous arrangent et de négliger les autres (Douglas, opus cit.), le paradigme constructiviste doit lui aussi être manié avec prudence.

⁷⁰ Comme l'a signalé Robert Boyer (opus cit.), l'espace national est le lieu d'expression du mode de régulation. Cependant, pour la faisabilité de cette recherche, l'auteur a en vue la région ixile (au Guatemala) qui constitue une société à part entière, avec sa langue, sa culture, son mode de vie, etc. Comme l'a signalé Robert Boyer (opus cit.), l'espace national est le lieu d'expression du mode de régulation.

⁷¹ Cité par Mary Douglas (ibid.).

CONCLUSION

A la fin de ce travail de débroussaillage théorique, nous sommes parvenu à une définition des institutions qui nous permet de poser la base théorique du nouveau concept « capital institutionnel ». Les institutions sont les normes, règles et principes qui donnent forme à une société et qui lui permettent de se tenir et fonctionner. Elles sont une production sociale dont le stock et les flux constituent le capital institutionnel. Comme les institutions dont il est constitué, le capital institutionnel dépasse la simple sphère de l'individu ou de l'organisation. Il est une ressource collective.

Avant de parvenir à cette nouvelle alternative, nous avons revisité les concepts « organisations » et « institutions », puis nous avons centré notre attention sur les institutions. L'organisation est une construction concrète tandis que l'institution est une production plutôt abstraite – même si l'ensemble des règles et des normes est parfois écrit et publié. Les institutions sont produites, pour les plus codifiées, dans des organisations mais en retour les organisations sont leur lieu d'exercice par excellence. Là se trouve une possibilité de confusion que nous avons conseillé d'éviter. La redéfinition de ces dernières nous a permis de poser les jalons d'une étude du capital institutionnel.

Les organisations dans toute leur diversité ne doivent finalement pas être confondues avec les institutions. Elles forment, en effet, deux ensembles différents du système social. Evidemment, ces deux ensembles sont en interaction. L'individu, à travers différentes organisations, produit des institutions. Ces dernières sont les régulateurs du système social qui les a produites. Elles dépendent toutefois de l'individu et des organisations pour se renouveler. En ce sens, le capital institutionnel est alimenté (au moins en partie) par les organisations.

En tant qu'actif social, le capital institutionnel tel que nous l'avons défini est une production et une ressource sociale. Il vise le bien-être de la société. Le capital institutionnel gagne toute la société et se développe sous la forme d'une spirale aboutissant à la gouvernance mondiale. Ainsi, aujourd'hui, les mesures nationales sont de plus en plus influencées par la communauté internationale. Toutefois, les institutions les plus respectées sont celles qui émanent de la société elle-même et qui correspondent à un besoin réel de

régulation. C'est ainsi qu'il existe dans un espace social donné un capital institutionnel spécifique cristallisé, accumulé et utilisable sur une période relativement longue.

Cet actif social se révèle donc un outil de lecture et d'analyse des processus de croissance et de développement économique et social pour une société donnée. Il peut varier d'une société à l'autre, même si dans le mouvement de ses flux il est possible d'être transmis à d'autres sociétés. La sphère d'action se limite aux contraintes de légitimité ou d'acceptation sociale. C'est pour cela que l'étude de ce thème devra se concentrer sur une société spécifique.

En effet, cette recherche mérite un meilleur approfondissement et une investigation sur le terrain afin d'authentifier la vérifiabilité des hypothèses, de produire une base et un contenu théoriques plus solides au concept et de mesurer son efficacité et ses limites. Vu l'importance d'un pareil thème dans l'analyse de la croissance et notamment du développement économique et social, le capital institutionnel constitue une alternative dans le choix des outils pertinents.

Ce travail de mémoire nous a permis de préciser des concepts (organisation, institutions) et d'introduire le concept de capital institutionnel. Ce dernier, représentant un véritable enjeu pour les régions sous-développées, pourrait faire l'objet d'une étude empirique dans le cadre d'un projet de thèse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Arrow, J. K. (1998). *Choix collectifs et préférences individuelles*. Paris, Diderot. (Pergame). (Calmann-Lévy (1974). 234 pages.

(Bajenaru, V. (2004). Le mimétisme institutionnel et la croissance économique en Roumanie: une transition à deux vitesses. *JEL Classification : O17, P2*. 13 pages. [En ligne]. Document disponible sur internet (consulté en août 2006) à l'adresse : www.ulb.ac.be/soco/asrdlf/documents/Bajenaru1_003.pdf.

Boyer, R. (2003). Les institutions dans la théorie de la Régulation. Article N° 8. 19 pages. [En ligne]. <http://www.cepremap.ens.fr/~boyer/>.

Bourricaud, F. (1977). *L'individualisme institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons*. Paris, Presses Universitaires de France. (Sociologies). 350 pages.

Cabin P. & Choc B (coords.) (2005). *Les organisations. Etat des savoirs*. Paris, Editions Sciences Humaines. 2^e édition actualisée. 435 pages.

Calmeadow, J. (2001). Projet d'Appui au Développement des micro-entreprises (PADME), Bénin : Consolidation d'un projet réussi. Article N° 170, novembre 2001, [En ligne]. Groupe de la Banque Mondiale disponible sur le net à l'adresse (consulté en juillet 2006) : www.worldbank.org/afr/findings/french/ffind170.htm.

Castoriadis, C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Paris, Seuil. 538 pages.

Charreire, S. & Huault, I. (dir. Par.) (2002). *Les grands auteurs en management*. Editions EMS (Management & Société), Paris. (Grands auteurs). 463 pages.

Conus, M.-F. (1992). *Cycles longs et transformations structurelles. Application à l'industrie houillère des Cévennes (1810 – 1987)*. Thèse de doctorat : Université Montpellier 1. 472 pages.

COREI T. (Collectif de Recherche sur l'Economie Institutionnaliste), **(1995).** *L'Economie Institutionnaliste, Les Fondateurs.* Paris, Economica. 112 pages.

Coriat B., Weinstein O. (1995). *Les nouvelles théories de l'entreprise.* Paris, Librairie Générale Française, (Le livre de Poche). 218p.

Cornu, G. (1987). *Vocabulaire juridique.* Paris, PUF. 7^e édition revue et augmentée avec locutions latines. 970 pages.

Crozier, M. & Friedberg E. (1981). *L'acteur et le système.* Les contraintes de l'action collective. Paris, Editions du Seuil, 1981. Première parution en 1977, dans la collection "Sociologie politique".

Douglas, M. (1999). *Comment pensent les institutions.* Paris, La Découverte/MAUSS. 180 pages.

Dubet, F. (2002). *Le déclin de l'institution.* Paris, Seuil. 422 pages.

Enjolras, B. (2006). *Conventions et Institutions.* Paris, Éditions L'Harmattan. (*Logiques sociales*). 220 pages.

Enriquez, E. (1980). *Les institutions : amour et contrainte, consensus et violence,* in Connexions, n° 30, EPI.

Enriquez, E. (1992). *L'organisation en analyse.* Paris, Presse Universitaire de France (PUF), (*Sociologie d'aujourd'hui*), 334 pages.

Enriquez, E. (1997). *Les jeux du pouvoir et du désir dans l'entreprise.* Paris, Editions Desclée de Brouwer. (*Sociologie clinique*). 410 pages.

Fausto, R. (1996). *Sur le concept de capital. Idée d'une logique dialectique.* Paris, L'Harmattan. 87 pages.

Gaulejac, Vincent de (2005). *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social.* Paris, Seuil. (Economie Humaine). 276 pages.

Giddens A., (1987). *La constitution de la société,* Paris, PUF, 474 pages.

Grandguillaume, N. (1996). *Théorie générale de la bureaucratie.* Paris, Economica. 146 pages.

Helliwell, J.F. (2001). *The Contribution of Human and Social Capital to Sustained Economic Growth and Well-being:* International Symposium Report, Human Resources Development Canada and OECD.

Kuhn, T. S. (1999). *La structure des révolutions scientifiques.* Traduction française. Paris, Flammarion. 284 pages.

Lafaye, C. (2005). *La sociologie des organisations.* Paris, Armand Colin. 127 pages.

Lapassade, G. (2006). *Groupes, Organisations, Institutions.* 5^e édition (Texte établi et présenté par Rémi Hess). Paris, Economica. 272 pages.

Lecours, A (2002). L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? *Revue Politique et Sociétés.* Volume 21, numéro 3, 19 pages. [En ligne].
<http://www.erudit.org/revue/ps/2002/v21/n3/000494ar.html>. Consulté en juin 2006.

Livian, Y-F, (2001). *Organisations : théories et pratiques.* Paris, Dunod. 3^e édition. (Gestion Sup. Management, Ressources Humaines). 320 pages.

Louche, C. (2005). *Psychologie sociale des organisations.* Paris, Armand Colin. (Cursus). 192 pages.

Ménard, C. (2004). *L'économie des organisations.* Paris, La Découverte, (Repères). 123 pages.

Micallef, A. (1969). Essai sur une théorie du capital institutionnel collectif. *Revue Economique*, volume 20, N° 1, p. 117-140. [En ligne]. Document téléchargeable sur le site : http://www.persee.fr/showPage.do?urn=reco_0035-2764_1969_num_20_1_407854. Consulté en juin 2006.

Morin, P. (1991). *Le management et le pouvoir*. Paris, Les Editions d'Organisation. 190 pages.

North, D. (1991). Institutions. *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 5, No. 1 (Winter, 1991), pp. 97-112. [En ligne]. Un extrait de l'article est disponible à l'adresse [http://links.jstor.org/sici?sici=0895-3309\(199124\)5%3A1%3C97%3AI%3E2.0.CO%3B2-W](http://links.jstor.org/sici?sici=0895-3309(199124)5%3A1%3C97%3AI%3E2.0.CO%3B2-W). Consulté en août 2006.

Ogien, A. (1995). *L'esprit gestionnaire*. Une analyse de l'air du temps. Paris, EHESS. 226 pages.

Paul, B. (2005). *Evaluation socio-économique d'un projet régional : Approche « capital humain, capital social et institutionnel »*. Cas du projet en faveur de la réhabilitation et l'autosoutien de la région Ixile (Projet ixil, Union Européenne - Guatemala), département de Quiché, Guatemala. Mémoire de Master of Science : Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier. 162 pages.

Petit, F. & Dubois, M. (1998). *Introduction à la psychosociologie des organisations*. Paris, Dunod. Troisième édition entièrement revue et corrigée. 288 pages.

Plane, J.-M. (2003). *Management des organisations. Théories, concepts, cas*. Paris, Dunod, (Gestion Sup). 257 pages.

Portes, A. & Landolt P. (1996). **The Downside of Social Capital.** Unsolved Mysteries: The Tocqueville Files II. *The American Prospect*. Vol. 7 no. 26, May 1, 1996 - June 1, 1996. [En ligne]. Extrait disponible sur internet (consulté en août 2006) à l'adresse : <http://www.prospect.org/print/V7/26/26-cnt2.html>.

Rey A, Rey-Debove, J. (dir.) (1988). *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.* Nouvelle édition revue, corrigée et mise à jour.

Samuels, W.J. (1988). *Institutional Economics.* (Schools of thought in economics; 5). Great Britain, Galliard. Vol. III. 372 pages.

Shyaka, A. (2003). Vers un développement durable dans une société réconciliée. Cas de la Province de Kigali-Ngali. *Centre de Gestion des Conflits Université Nationale du Rwanda.* [En ligne]. Document disponible sur internet (consulté en mai 2006) à l'adresse: http://www.cidcm.umd.edu/ICT/papers/rwanda_vers_un_developpement_durable.pdf

Sirven, N. (2004). *Capital social et développement : concept, théories et éléments empiriques issus du milieu rural de Madagascar.* Thèse de doctorat, sciences économiques. Université de Montesquieu Bordeaux.

Scott W.R. (2001). *Institutions and organizations.* 2nd editions – la première en 1994. Foundations for organizational science. A sage publication series. 254 pages.

Théret, B. (2000). « Institutions et institutionnalismes. Vers une convergence des conceptions de l'institution ? », in TALLARD, M., THÉRET, B., URI, D., *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan.

Trigilia, C. (2002). *Sociologie économique. Etat, marché et société dans le capitalisme moderne.* Paris, Armand Colin/VUEF. Traduit de l'italien par Catherine Drubigny. Collection U. 252 pages.

Walliser, B. (2002). Rationalité, évolution et genèse des institutions. [En ligne]. Article disponible sur internet à l'adresse : <http://ceco.polytechnique.fr/CHERCHEURS/WALLISER/pdf/Coll%E8ge-de-France.pdf>. 9 pages.

Weber, M. (1964). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme (1905).* Paris, Plon. 321 pages.

Weber, M. (1971). *Economie et société*. Paris, Plon. Traduit de l'allemand par Julien Freund, Pierr Kamnitzer, Pierre Bertrand ...[et al.]. (Recherches en Sciences Humaines) 650 pages.

Williamson, O. E. (1994). *Les institutions de l'économie*. Paris, InterEditions. (Traduction de The Economic Institutions of Capitalism, Free Press, a Division of Macmillan, Inc., New York, USA). 404 pages.

Sites internet (ou Webographie) :

www.persee.fr: site consulté pour articles sur le capital institutionnel (André Micallef).

www.erudit.org

http://revue.hec.ca/mi/accueil.txp?tx_formId=main1151008326328:d9a9abffc985a6e097f0512ae3cd85d1bf4a75bc&tx_target=main1151008326328

<http://www.prospect.org> site de la revue The American Prospect.

http://www.aeaweb.org/aea_journals.html Site de l'American Economic Association regroupant les sites des trois journaux suivants (visités en été 2006 pour plusieurs articles)

<http://www.aeaweb.org/aer/> site de l'American Economic Review.

<http://www.aeaweb.org/journal.html> site du Journal of Economic Literature.

<http://www.aeaweb.org/jep/> site du Journal of Economic Perspectives.

http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr/secosoc/rubrique.php3?id_rubrique=12 site du forum sur Economie et Sociétés. Site visité en août 2006.

Sigles et Acronymes :

CEPAL	: Commission Economique pour l'Amérique Latine (des Nations Unies).
COREI	: Collectif de Recherche sur l'Economie Institutionnaliste
FMN	: Firmes multinationales
ISE	: Industrialisation par Substitution des Exportations
ISI	: Industrialisation par Substitutions des Importations
JEL	: Journal of Economic Literature
NEI	: Nouvelle Economie Institutionnelle
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
PADME	: Projet d'Appui au Développement des Micro Entreprises
PVD	: Pays en Voie de Développement.
TR	: Théorie de la Régulation
UNESCO	: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais : United nations for Education, Science and Culture Organization).